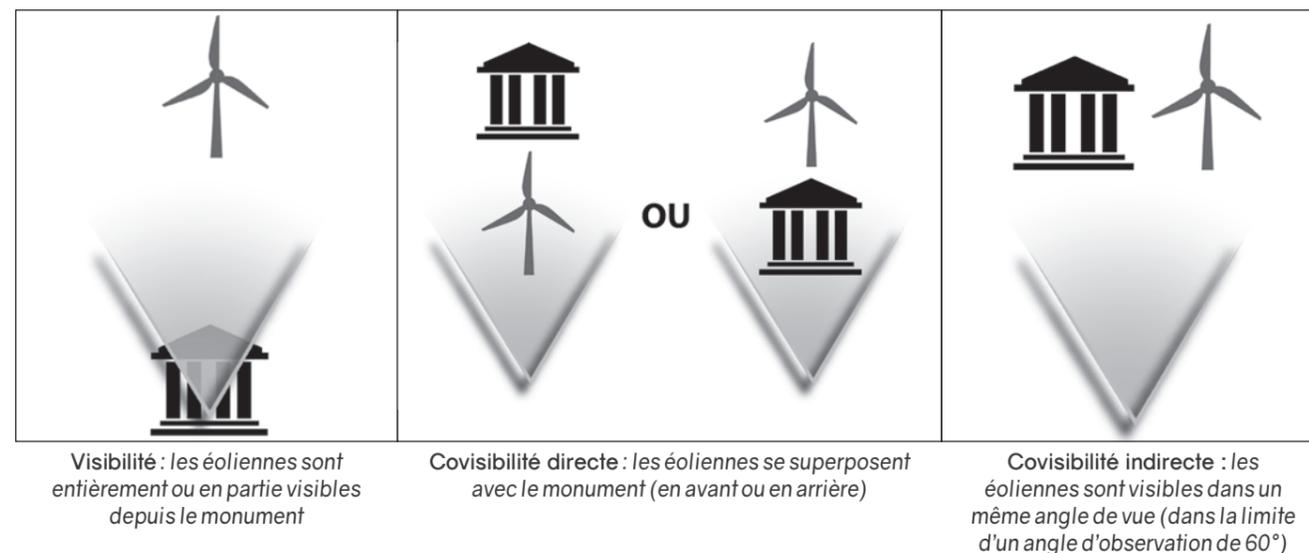


3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covoisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.



La protection au titre des Monuments Historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument. L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-contre dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP

Pour ce dernier critère, l'analyse se base sur l'étude de la carte de visibilité du projet éolien, l'examen des vues potentielles à partir d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque édifice protégé, avec une flèche indiquant l'orientation du projet éolien, ainsi que la typologie du monument. L'ensemble des vignettes est disponible en annexe du présent document.

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien
- > des photographies issues de la campagne terrain
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice

Ces édifices sont surlignés en orange dans le tableau ci-après.

Num	Commune	Immeuble	Protection	Distance de la ZIP (km)	Cadre paysager	Analyse de la visibilité théorique	Vues pressenties en direction de la ZIP
Aire d'étude éloignée							
23	BRESSUIRE	Manoir de Puy Blain	Inscrit	20,3	Dans un hameau	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
24	BRESSUIRE	Prieuré de Saint-Cyprien	Inscrit	19,0	Dans la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
25	Bressuire	Château	Classé	18,9	Dans une vallon boisé, au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
26	BRESSUIRE	Eglise Notre-Dame	Classé	18,3	Dans le centre-ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
27	BRESSUIRE	Eglise Saint-Sauveur	Classé	12,5	Au cœur du village	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
28	La Chapelle-Gaudin	Restes du château de Vermette	Inscrit	16,1	Dans une parcelle arborée	En ZVI	Vues fermées par la végétation
29	GEAY	Eglise	Inscrit	10,2	Au cœur du village	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
30	SAINTE-GEMME	Chapelle Saint-Guillaume	Classé	10,2	Dans un hameau	En ZVI	Vues filtrées par la trame végétale
31	SAINT-VARENT	Vieux Pont	Inscrit	10,1	Sur le Thouaret	Hors ZVI	Vues fermées par le relief
32	SAINT-VARENT	Chapelle de Boucoeur	Classé	12,0	En périphérie du village	Hors ZVI	Vues fermées par le relief
33	LUZAY	Château de Thiors	Partiellement Inscrit	14,1	Au sein d'un domaine bâti et arboré	En ZVI	Vues fermées par la végétation et le mur d'enceinte du domaine
34	MAUZÉ-THOUARSAIS	Château du Pressoir	Inscrit	18,5	Dans une vallon boisé	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
35	THOUARS	Portail	Inscrit	19,7	Au cœur de la ville	En ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
36	THOUARS	Hôtel de Ville	Inscrit	19,6	Au cœur de la ville	En ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
37	THOUARS	Eglise Saint-Laon	Classé	19,6	Au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
38	THOUARS	Tour du Prévot	Classé	19,8	Au cœur de la ville	En ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
39	THOUARS	Remparts	Classé	19,7	Au cœur de la ville	En ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
40	THOUARS	Maison du Président Tyndo	Inscrit	19,7	Au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
41	THOUARS	Tour	Classé	19,6	Au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
42	THOUARS	Eglise	Classé	19,4	Au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
43	THOUARS	Maison	Classé	19,4	Au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
44	THOUARS	Hôtel des trois rois	Inscrit	19,3	Au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
45	THOUARS	Immeubles	Inscrit	19,2	Au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
46	THOUARS	Chapelle	Classé	19,1	Au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
47	THOUARS	Château des Ducs de la Trémoille	Classé	19,1	Au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
48	THOUARS	Vieux pont et poterne	Classé	19,1	Au cœur de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
49	SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN	Menhirs	Classé	22,0	Dans une parcelle cultivée	Hors ZVI	Vues fermées par le relief
50	MISSÉ	Moulin	Inscrit	17,4	Le long de la vallée boisée du Thouet	Hors ZVI	Vues fermées par le relief
51	MISSÉ	Château de Marsay	Inscrit	17,3	Sur le versant boisé du Thouet	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
52	TAIZÉ	Dolmen E 134	Inscrit	18,3	Dans une parcelle cultivée	En ZVI	Vues ouvertes
53	OIRON	Eglise Saint-Maurice, ancienne collégiale	Classé	20,8	Entre le village et le château d'Oiron	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
54	OIRON	Château d'Oiron	Classé	21,0	En périphérie du village, dans la plaine cultivée	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
55	OIRON	Eglise Saint-Martin de Noizé	Classé	16,1	Dans la plaine cultivée	Hors ZVI	Vues fermées par le relief
56	OIRON	Dolmen	Inscrit	15,6	Dans un boisement	En ZVI	Vues fermées par la végétation
57	SAINT-GENEROUX	Pont sur le Thouet	Inscrit	12,1	Sur le Thouet	Hors ZVI	Vues fermées par le relief
58	SAINT-GENEROUX	Eglise	Classé	12,1	Blotti dans la vallée du Thouet	Hors ZVI	Vues fermées par le relief
59	SAINT-JOUIN-DE-MARNES	Ancienne abbaye Saint-Jouin	Inscrit	16,8	Dans le village	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
60	ASSAIS-LES-JUMEAUX	Eglise Saint-Martin	Inscrit	13,5	Au cœur du village	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie

Figure 24 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2

Num	Commune	Immeuble	Protection	Distance de la ZIP (km)	Cadre paysager	Analyse de la visibilité théorique	Vues pressenties en direction de la ZIP
Aire d'étude éloignée							
61	GOURGE	Logis de la Chaussée	Inscrit	10,3	Dans un hameau	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
62	LHOUMOIS	Château de La Roche Faton	Partiellement Inscrit	11,4	Dans un vallon secondaire	En ZVI	Vues ponctuellement ouvertes au sein du domaine
63	OROUX	Château de Maurivet	Partiellement Classé-Inscrit	14,8	Dans un hameau	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
64	GOURGE	Pigeonnier du Fresne	Inscrit	11,1	Dans un domaine arboré	En ZVI	Vues fermées par la végétation
65	LA PEYRATTE	Château de Payré	Partiellement Classé-Inscrit	13,2	Dans un hameau	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie et végétale
66	LA PEYRATTE	Eglise Notre-Dame	Classé	14,3	Au cœur du village	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
67	LA PEYRATTE	Croix de cimetière	Classé	14,4	Au cœur du village	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
68	LA CHAPELLE-BERTRAND	Château	Partiellement Classé-Inscrit	19,0	En périphérie du village	En ZVI	Vues fermées par la végétation et le mur d'enceinte du domaine
69	CHATILLON-SUR-THOUET	Ancienne maison-dieu	Classé	14,4	Au cœur du village	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
70	PARTHENAY	Eglise Saint-Jacques	Inscrit	14,6	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
71	PARTHENAY	Maison	Inscrit	14,7	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
72	PARTHENAY	Maison	Inscrit	14,7	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
73	PARTHENAY	Maison	Inscrit	14,7	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
74	PARTHENAY	Remparts basse ville	Inscrit	15,1	Dans le tissu bâti de la ville	Partiellement en ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
75	PARTHENAY	Propriété et Parc du Marchioux	Inscrit	16,1	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
76	PARTHENAY	Ancienne église	Classé	15,1	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
77	PARTHENAY	Château	Classé	14,7	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
78	PARTHENAY	Ancienne église	Classé	14,9	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
79	PARTHENAY	Maison	Classé	14,9	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
80	PARTHENAY	Maison	Classé	14,9	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
81	PARTHENAY	Maison	Classé	14,9	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
82	PARTHENAY	Château	Classé	14,7	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
83	PARTHENAY	Vestige de l'église Saint Jean	Classé	14,9	En périphérie du tissu bâti de la ville, le long du Thouars	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
84	PARTHENAY	Remparts de la Citadelle	Classé	15,0	En périphérie du tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
86	PARTHENAY	Remparts avancés de la citadelle	Classé	14,8	En périphérie du tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
87	PARTHENAY	Lieudit La Prée avec la tour trilobée	Classé	15,0	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
88	PARTHENAY	Chapelle des Cordeliers	Classé	14,9	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
89	PARTHENAY	Eglise Saint-Laurent	Classé	15,4	Dans le tissu bâti de la ville	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
90	PARTHENAY	Eglise Sainte-Croix	Classé	15,0	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
91	PARTHENAY	Chapelle du Rosaire	Inscrit	14,9	Dans le tissu bâti de la ville	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
92	PARTHENAY	Ancienne église priorale et reste du prieuré	Classé	16,6	En périphérie de la ville	En ZVI	Vues filtrées par la végétation qui borde l'édifice
93	LE TALLUD	Eglise	Inscrit	17,5	En périphérie de la ville, le long du Thouet	Hors ZVI	Vues fermées par le bâti
94	SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	Château du Theil	Inscrit	12,6	Dans un domaine arboré	En ZVI	Vues fermées par la végétation
95	POUGNE-HERISSON	Auberge Saint-Georges	Inscrit	16,7	Dans le village	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
96	POUGNE-HERISSON	Eglise Saint-Georges de Hérisson	Inscrit	16,7	Dans le village	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
97	POUGNE-HERISSON	Château de Hérisson	Inscrit	16,6	Dans le village	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
98	LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT	Eglise Notre-Dame de Pitié	Inscrit	17,4	Dans le village	Partiellement en ZVI	Vues fermées par la trame bâtie

Figure 25 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2

■ MH 30 // CHAPELLE SAINT-GUILLAUME //
SAINTE-GEMME // 10.2 KM DE LA ZIP



Photo 15 : Vue en direction de la ZIP, depuis les abords de la chapelle Saint-Guillaume

Degré d'ouverture sur le paysage : Les ruines de la chapelle Saint-Guillaume sont au sein d'un hameau à la maille bâtie relativement distendue. En direction du projet, les vues sont filtrées par une haie arbustive qui borde une parcelle cultivée. Au loin, d'autres masses végétales séparent l'observateur du site d'implantation potentiel. Au vu de la distance, le risque de visibilité du projet est infime.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 41 // TOUR // THOUARS // 18.3 KM DE LA ZIP



Photo 16 : Vue en direction de la ZIP, depuis la tour du rempart de Thouars

Degré d'ouverture sur le paysage : Un escalier extérieur permet de monter au sommet de la tour du rempart de Thouars. Un belvédère s'ouvre sur la ville depuis ce point et notamment en direction du sud. Toutefois, à cette distance, même visible, la prégnance visuelle du projet serait très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 52 // DOLMEN E134 // TAIZÉ // 18.3 KM DE LA ZIP



Photo 17 : Vue en direction de la ZIP, depuis la RD 37 à proximité du dolmen

Degré d'ouverture sur le paysage : Le dolmen est au cœur d'une parcelle cultivée, en bordure de la RD 37. En l'absence de cultures hautes, il est visible depuis la route. Le projet prend place en arrière-plan, au loin, avec une prégnance pressentie très faible au vu de l'éloignement (> 18,3 km).

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 62 // CHÂTEAU DE LA ROCHE FATON // LHOUMOIS // 11.4 KM



Photo 18 : Vue en direction de la ZIP, depuis l'entrée du domaine de la Roche Faton

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de la Roche Faton est un édifice privé ouvert au public (sous conditions). Le domaine est vallonné et des percées visuelles en direction de la vallée du Thouet qui s'étend en contre-bas. Localement, selon l'emplacement précis de l'observateur, le projet éolien pourrait être visible, avec toutefois une prégnance modeste au vu de l'éloignement (> 11 km).

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 92 // ANCIENNE ÉGLISE PRIORALE ET RESTE DU PRIEURÉ // PARTHENAY // 16.6 KM DE LA ZIP



Photo 19 : Vue en direction de la ZIP, à proximité de l'édifice protégé

Degré d'ouverture sur le paysage : L'ancienne église priorale et le reste du prieuré de Parthenay est implanté en surplomb par rapport au tissu bâti résidentiel qui l'entoure. Au vu de la trame végétale en place le projet, même s'il est visible, aura une prégnance visuelle très réduite. De plus, il ne sera pas visible depuis la route en contre-bas, masqué par la trame bâtie.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ COVISIBILITÉ

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Les édifices concernés sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourgs. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Au sein de l'aire éloignée, seuls les édifices protégés d'Oiron sont susceptibles d'être concernés par une séquence de covisibilité et font l'objet d'une analyse particulière ci-après.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

■ MH 52 ET 53 // ÉGLISE SAINT-MAURICE, ANCIENNE COLLÉGIALE ET CHÂTEAU // OIRON



Photo 20 : Vue depuis la RD 64 en direction de la zone de projet

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD 64 qui mène à Oiron par le sud-est, l'observateur bénéficie de vues ouvertes sur la plaine agricole de laquelle se détachent les silhouettes du château et de l'église protégées. Il y a un risque de covisibilité avec le projet qui pourrait être visible en arrière-plan, néanmoins au vu de l'éloignement (> 22 km) celui-ci est infime.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

Num	Commune	Immeuble	Protection	Distance de la ZIP (km)	Sensibilité paysagère	Covisibilité
Aire d'étude éloignée						
23	BRESSUIRE	Manoir de Puy Blain	Inscrit	20,3	Nulle	Nulle
24	BRESSUIRE	Prieuré de Saint-Cyprien	Inscrit	19,0	Nulle	Nulle
25	Bressuire	Château	Classé	18,9	Nulle	Nulle
26	BRESSUIRE	Eglise Notre-Dame	Classé	18,3	Nulle	Nulle
27	BRESSUIRE	Eglise Saint-Sauveur	Classé	12,5	Nulle	Nulle
28	La Chapelle-Gaudin	Restes du château de Vermette	Inscrit	16,1	Nulle	Nulle
29	GEAY	Eglise	Inscrit	10,2	Nulle	Nulle
30	SAINTE-GEMME	Chapelle Saint-Guillaume	Classé	10,2	Très faible	Nulle
31	SAINT-VARENT	Vieux Pont	Inscrit	10,1	Nulle	Nulle
32	SAINT-VARENT	Chapelle de Boucoeur	Classé	12,0	Nulle	Nulle
33	LUZAY	Château de Thiors	Partiellement Inscrit	14,1	Nulle	Nulle
34	MAUZÉ-THOUARSAIS	Château du Pressoir	Inscrit	18,5	Nulle	Nulle
35	THOUARS	Portail	Inscrit	19,7	Nulle	Nulle
36	THOUARS	Hôtel de Ville	Inscrit	19,6	Nulle	Nulle
37	THOUARS	Eglise Saint-Laon	Classé	19,6	Nulle	Nulle
38	THOUARS	Tour du Prévot	Classé	19,8	Nulle	Nulle
39	THOUARS	Remparts	Classé	19,7	Nulle	Nulle
40	THOUARS	Maison du Président Tyndo	Inscrit	19,7	Nulle	Nulle
41	THOUARS	Tour	Classé	19,6	Très faible	Nulle
42	THOUARS	Eglise	Classé	19,4	Nulle	Nulle
43	THOUARS	Maison	Classé	19,4	Nulle	Nulle
44	THOUARS	Hôtel des trois rois	Inscrit	19,3	Nulle	Nulle
45	THOUARS	Immeubles	Inscrit	19,2	Nulle	Nulle
46	THOUARS	Chapelle	Classé	19,1	Nulle	Nulle
47	THOUARS	Château des Ducs de la Trémoille	Classé	19,1	Nulle	Nulle
48	THOUARS	Vieux pont et poterne	Classé	19,1	Nulle	Nulle
49	SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN	Menhirs	Classé	22,0	Nulle	Nulle
50	MISSÉ	Moulin	Inscrit	17,4	Nulle	Nulle
51	MISSÉ	Château de Marsay	Inscrit	17,3	Nulle	Nulle
52	TAIZÉ	Dolmen E 134	Inscrit	18,3	Faible	Nulle
53	OIRON	Eglise Saint-Maurice, ancienne collégiale	Classé	20,8	Nulle	Très faible
54	OIRON	Château d'Oiron	Classé	21,0	Nulle	Très faible
55	OIRON	Eglise Saint-Martin de Noizé	Classé	16,1	Nulle	Nulle
56	OIRON	Dolmen	Inscrit	15,6	Nulle	Nulle
57	SAINT-GENEROUX	Pont sur le Thouet	Inscrit	12,1	Nulle	Nulle
58	SAINT-GENEROUX	Eglise	Classé	12,1	Nulle	Nulle
59	SAINT-JOUIN-DE-MARNES	Ancienne abbaye Saint-Jouin	Inscrit	16,8	Nulle	Nulle
60	ASSAIS-LES-JUMEAUX	Eglise Saint-Martin	Inscrit	13,5	Nulle	Nulle
61	GOURGE	Logis de la Chaussée	Inscrit	10,3	Nulle	Nulle
62	LHOUMOIS	Château de La Roche Faton	Partiellement Inscrit	11,4	Faible	Nulle
63	OROUX	Château de Maurivet	Partiellement Classé-Inscrit	14,8	Nulle	Nulle
64	GOURGE	Pigeonnier du Fresne	Inscrit	11,1	Nulle	Nulle

Figure 26 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2

65	LA PEYRATTE	Château de Payré	Partiellement Classé-Inscrit	13,2	Nulle	Nulle
66	LA PEYRATTE	Eglise Notre-Dame	Classé	14,3	Nulle	Nulle
67	LA PEYRATTE	Croix de cimetière	Classé	14,4	Nulle	Nulle
68	LA CHAPELLE-BERTRAND	Château	Partiellement Classé-Inscrit	19,0	Nulle	Nulle
69	CHATILLON-SUR-THOUET	Ancienne maison-dieu	Classé	14,4	Nulle	Nulle
70	PARTHENAY	Eglise Saint-Jacques	Inscrit	14,6	Nulle	Nulle
71	PARTHENAY	Maison	Inscrit	14,7	Nulle	Nulle
72	PARTHENAY	Maison	Inscrit	14,7	Nulle	Nulle
73	PARTHENAY	Maison	Inscrit	14,7	Nulle	Nulle
74	PARTHENAY	Remparts basse ville	Inscrit	15,1	Nulle	Nulle
75	PARTHENAY	Propriété et Parc du Marchioux	Inscrit	16,1	Nulle	Nulle
76	PARTHENAY	Ancienne église	Classé	15,1	Nulle	Nulle
77	PARTHENAY	Château	Classé	14,7	Nulle	Nulle
78	PARTHENAY	Ancienne église	Classé	14,9	Nulle	Nulle
79	PARTHENAY	Maison	Classé	14,9	Nulle	Nulle
80	PARTHENAY	Maison	Classé	14,9	Nulle	Nulle
81	PARTHENAY	Maison	Classé	14,9	Nulle	Nulle
82	PARTHENAY	Château	Classé	14,7	Nulle	Nulle
83	PARTHENAY	Vestige de l'église Saint Jean	Classé	14,9	Nulle	Nulle
84	PARTHENAY	Remparts de la Citadelle	Classé	15,0	Nulle	Nulle
86	PARTHENAY	Remparts avancés de la citadelle	Classé	14,8	Nulle	Nulle
87	PARTHENAY	Lieudit La Prée avec la tour trilobée	Classé	15,0	Nulle	Nulle
88	PARTHENAY	Chapelle des Cordeliers	Classé	14,9	Nulle	Nulle
89	PARTHENAY	Eglise Saint-Laurent	Classé	15,4	Nulle	Nulle
90	PARTHENAY	Eglise Sainte-Croix	Classé	15,0	Nulle	Nulle
91	PARTHENAY	Chapelle du Rosaire	Inscrit	14,9	Nulle	Nulle
92	PARTHENAY	Ancienne église priorale et reste du prieuré	Classé	16,6	Très faible	Nulle
93	LE TALLUD	Eglise	Inscrit	17,5	Nulle	Nulle
94	SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	Château du Theil	Inscrit	12,6	Nulle	Nulle
95	POUGNE-HERISSON	Auberge Saint-Georges	Inscrit	16,7	Nulle	Nulle
96	POUGNE-HERISSON	Eglise Saint-Georges de Hérisson	Inscrit	16,7	Nulle	Nulle
97	POUGNE-HERISSON	Château de Hérisson	Inscrit	16,6	Nulle	Nulle
98	LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT	Eglise Notre-Dame de Pitié	Inscrit	17,4	Nulle	Nulle

Figure 27 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2

3.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (ZPPAUP, AVAP ET SECTEUR SAUVEGARDÉ)

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est un site urbain soumis à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Au sein de l'aire d'étude éloignée, trois communes sont concernées par un périmètre de site patrimonial remarquable : Thouars, Oiron et Parthenay.

■ THOUARS



Figure 28 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Thouars

Distance minimale par rapport à la ZIP : 18,6 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Le périmètre protégé de la ville de Thouars s'étend uniquement sur le versant nord de la vallée du Thouet et comprend à la fois le centre historique de la ville mais également des parcelles non bâties en bordure de la vallée. Au vu de l'éloignement, du relief et des grandes masses végétales existantes, le risque de visibilité au sein du SPR est extrêmement réduit et limite à des secteurs précis. De plus, la densité de la trame bâtie réduit encore ce risque. Des sensibilités ont été identifiées uniquement depuis les secteurs qui présentent un panorama vers le sud-ouest.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

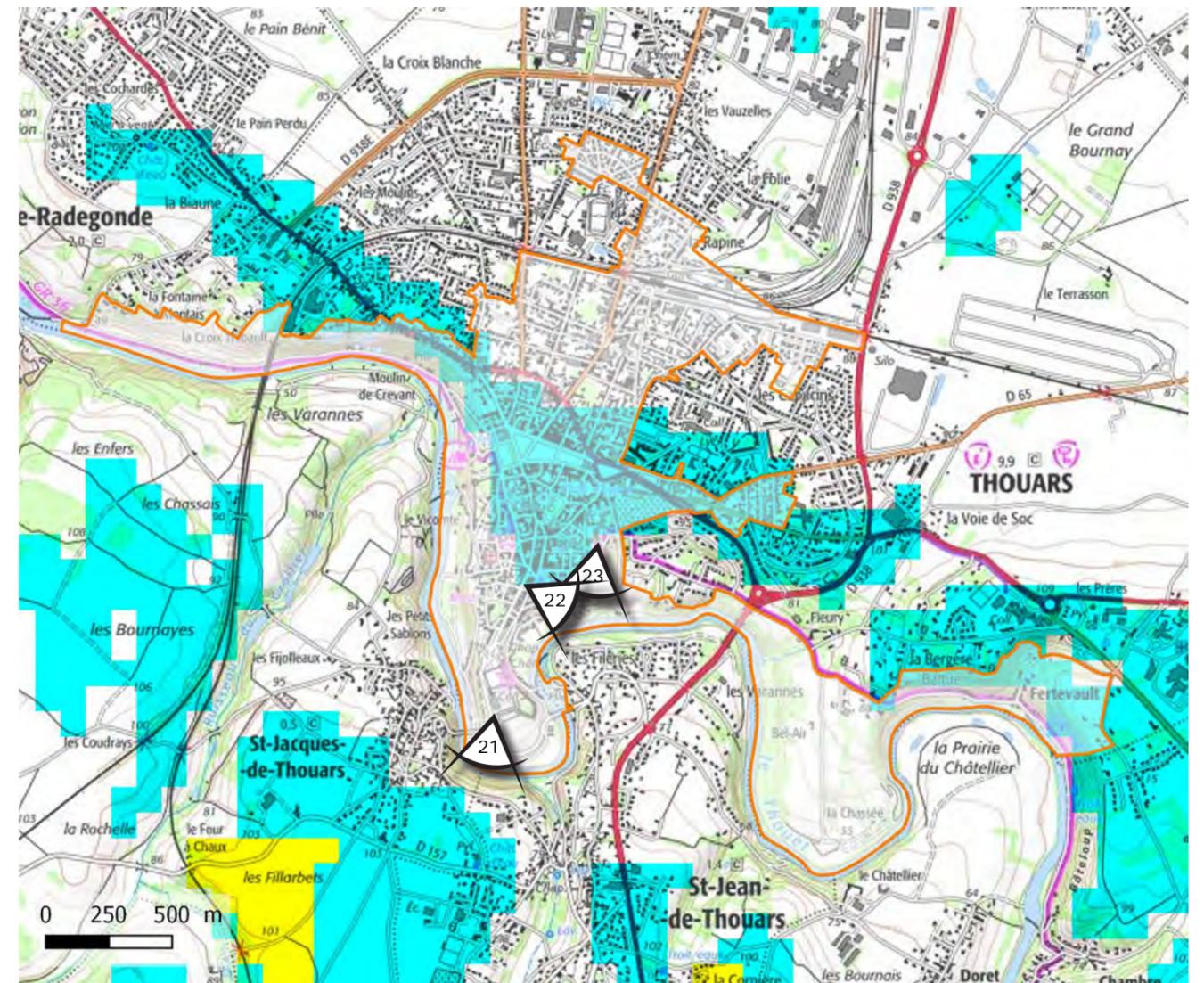


Figure 29 : Localisation du SPR sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet



Photo 21 : Vue fermée par le relief de la vallée depuis le SPR de Thouars



Photo 22 : L'implantation en promontoire de la ville permet des panoramas en direction de l'ouest, sans visibilité vers le projet



Photo 23 : Depuis le sommet d'une tour des remparts de la ville, une vue panoramique s'offre à l'observateur où le projet pourrait être visible au loin

■ PARTHENAY



Figure 30 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Parthenay

Distance minimale par rapport à la ZIP : 18,4 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Le périmètre protégé de Parthenay s'étend essentiellement sur le cœur historique de la ville et la séquence du Thouet qui passe en bordure de la cité. Les perceptions en direction du projet sont très fortement contraintes par le relief et la densité du tissu bâti. Seul le secteur sud est en zone de visibilité théorique du projet éolien mais, au vu de la densité du tissu bâti à cet endroit, la sensibilité est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

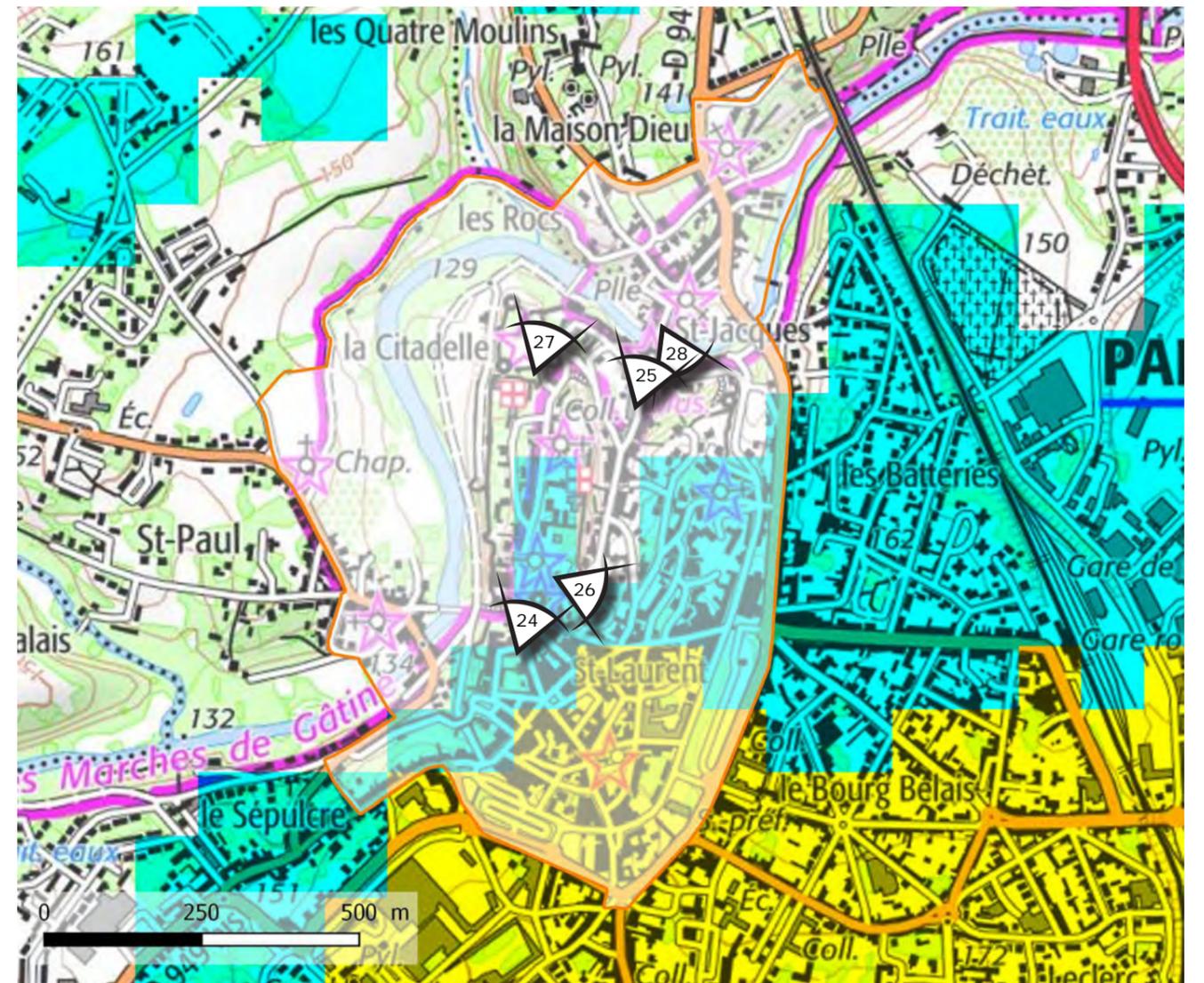


Figure 31 : Localisation du SPR sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet



Photo 24 : Au sein du SPR, la densité de la trame bâtie ferme fréquemment les vues



Photo 25 : Au sein du SPR, la densité de la trame bâtie ferme fréquemment les vues



Photo 26 : Panorama cadré vers l'est au sein du SPR de Parthenay, sans visibilité possible du projet



Photo 27 : Panorama vers la ZIP depuis l'ancien château de Parthenay (au nord du SPR), sans visibilité possible du projet



Photo 28 : Le relief de la vallée du Thouet et la densité de la trame bâtie contraignent fortement le risque de visibilité du projet depuis le SPR de Parthenay (vue dos au projet)

■ OIRON



Figure 32 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Oiron

Distance minimale par rapport à la ZIP : 18,4 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Le périmètre protégé d'Oiron comprend le village, qui abrite le château et l'église protégés, le hameau de Leugny au sud-est, les cultures avoisinantes et la forêt du Parc d'Oiron au nord-ouest. Du fait du relief et de l'éloignement vis-à-vis de la ZIP, le risque de visibilité du projet est réduit et limité au secteur sud-est. Néanmoins, au vu de l'éloignement du site d'implantation et des éléments existants plus proches (masses végétales ou bâties) le risque de visibilité réelle est infime.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 29 : Le château et l'église protégés d'Oiron s'inscrivent en bordure de la plaine cultivée...



Photo 30 : ... mais en direction du projet, les vues sont filtrées par la trame végétale et bâtie qui sépare la ZIP de l'observateur

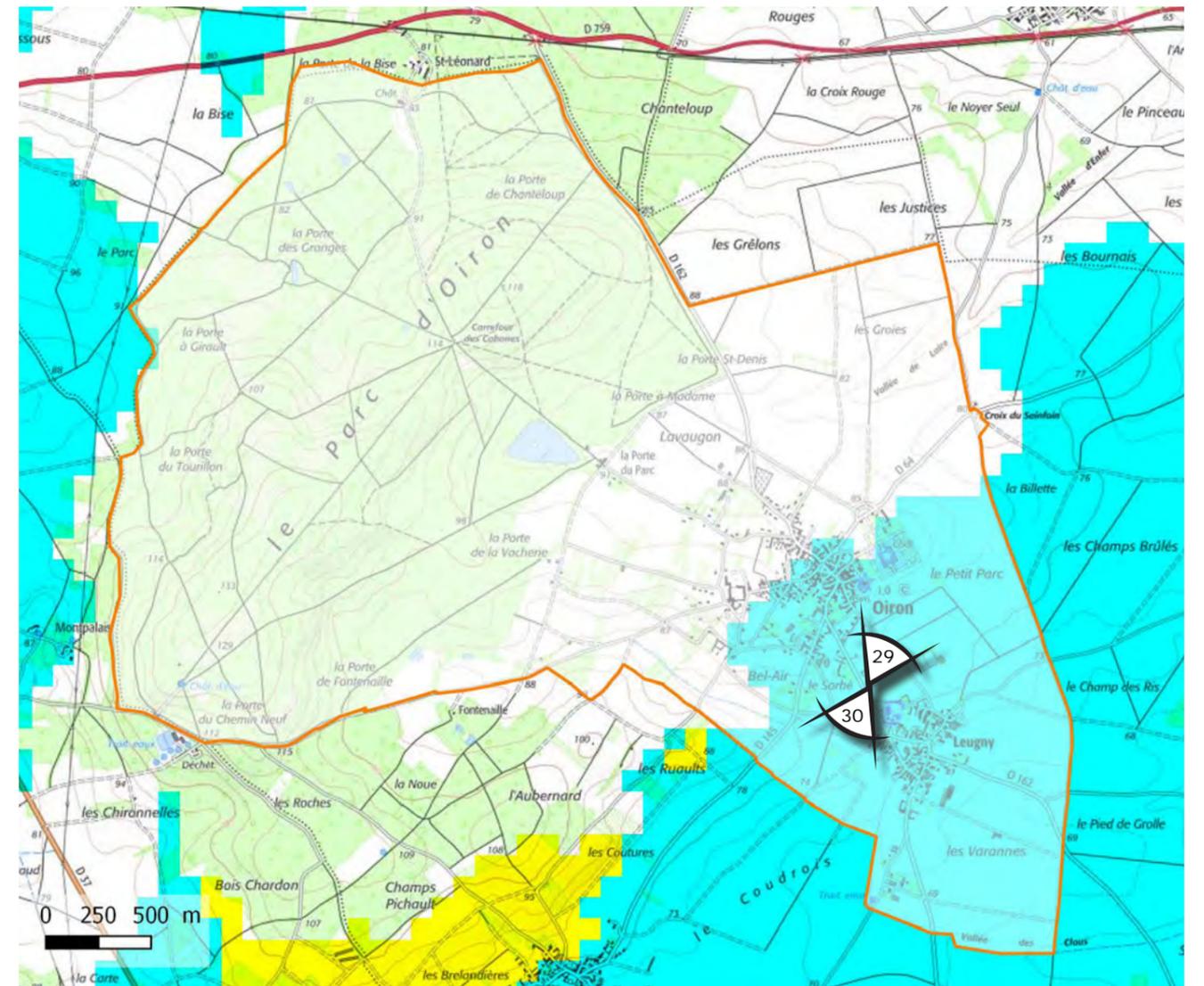


Figure 33 : Localisation du SPR sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet

3.3. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Aucun site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein du périmètre d'étude, toutes aires confondues. Le bien le plus proche est l'église Saint-Hilaire de Melle (Deux-Sèvres) à environ 62 km au sud de la ZIP, inscrit au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France. Au vu de l'éloignement, du relief et du cadre bâti dans lequel s'inscrit l'édifice, aucun impact paysager n'est à envisager.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET



Photo 31 : Façade nord de l'église Saint-Hilaire de Melle

FIGURE 34 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Aire rapprochée : environ 9 km
-  Aire éloignée : entre 16 et 23 km

-  Site classé
-  Site inscrit

- Angle apparent
-  0,1-0,5°
 -  0,5-1°
 -  1,0-5,0°
 -  5,0-108,0° (angle maximal)

Informations relatives au calcul de la ZVI (Zone d'Influence Visuelle)
Source : - MNT BDAIti 75 m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 180 m
Réalisation : - Windpro 3.2

Cascade de la Gouraudière et partie de la vallée du ruisseau de Coulonges en amont

Château de Thouars et ses abords

Château de Tennesus

Étang de Sunay et ses abords

Parc du château du Theil

Rochers du Thouet

Étang de Lorgère et ses abords

Ville basse
Anciennes fortifications
Abords de la rue St-Jacques

Rue de la Vau St-Jacques

Château de la Rochefaton et son parc

Forge à fer de la Meilleraye et ses abords

3.4. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L 341-1 à 341-15, intégrés au code de l'environnement). Comme pour les monuments historiques, il existe deux cas de figures : le classement et l'inscription. Sont concernés, les sites dont la conservation ou la préservation présentent, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Le détail des sites présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-dessous dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du site, la commune et le degré de protection,
- > la surface concernée par le périmètre de protection,
- > la distance minimale entre le site et la ZIP,
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP.

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse plus fine est présentée ci-après.

NOM	COMMUNE	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VUES PRESSENTIES EN DIRECTION DE LA ZIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE					
Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie de la Vallée du ruisseau de Coulonges en amont	SAINTE-RADEGONDE et SAINT-JACQUES-DE-THOUARS	Inscrit	18,7	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
Château de Thouars et ses abords	THOUARS, SAINT-JACQUES-DE-THOUARS et SAINT-JEAN-DE-THOUARS	Inscrit	18,4	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
Château de la Rochefaton et son parc	LHOUMOIS	Inscrit	11,0	Partiellement en ZVI	Vues ouvertes ponctuelles
Forge à fer de la Melleraye et ses abords	LA PEYRATTE et GOURGE	Inscrit	12,2	Partiellement en ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
Étang de Lorgère et ses abords	LA CHAPELLE-BERTRAND	Inscrit	16,5	Partiellement en ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
Rochers du Thouet	PARTHENAY	Classe	14,4	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
Rue de la Vau Saint-Jacques avec les maisons qui la bordent	PARTHENAY	Classe	14,6	Partiellement en ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
Ville basse	PARTHENAY	Inscrit	14,6	Partiellement en ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
Anciennes fortifications de Parthenay	PARTHENAY	Inscrit	14,5	Partiellement en ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
Parc du château du Theil	SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	Inscrit	11,8	Partiellement en ZVI	Vues filtrées localement
Etang de Sunay et ses abords	ADILLY et CHATILLON-SUR-THOUET	Inscrit	9,5	Partiellement en ZVI	Vues filtrées localement

Figure 35 : Liste des sites protégés dans l'aire d'étude éloignée

■ PARC DU CHÂTEAU DU THEIL // SAINT-AUBIN-LE-CLOUD



Figure 38 : Bloc diagramme avec localisation du site protégé

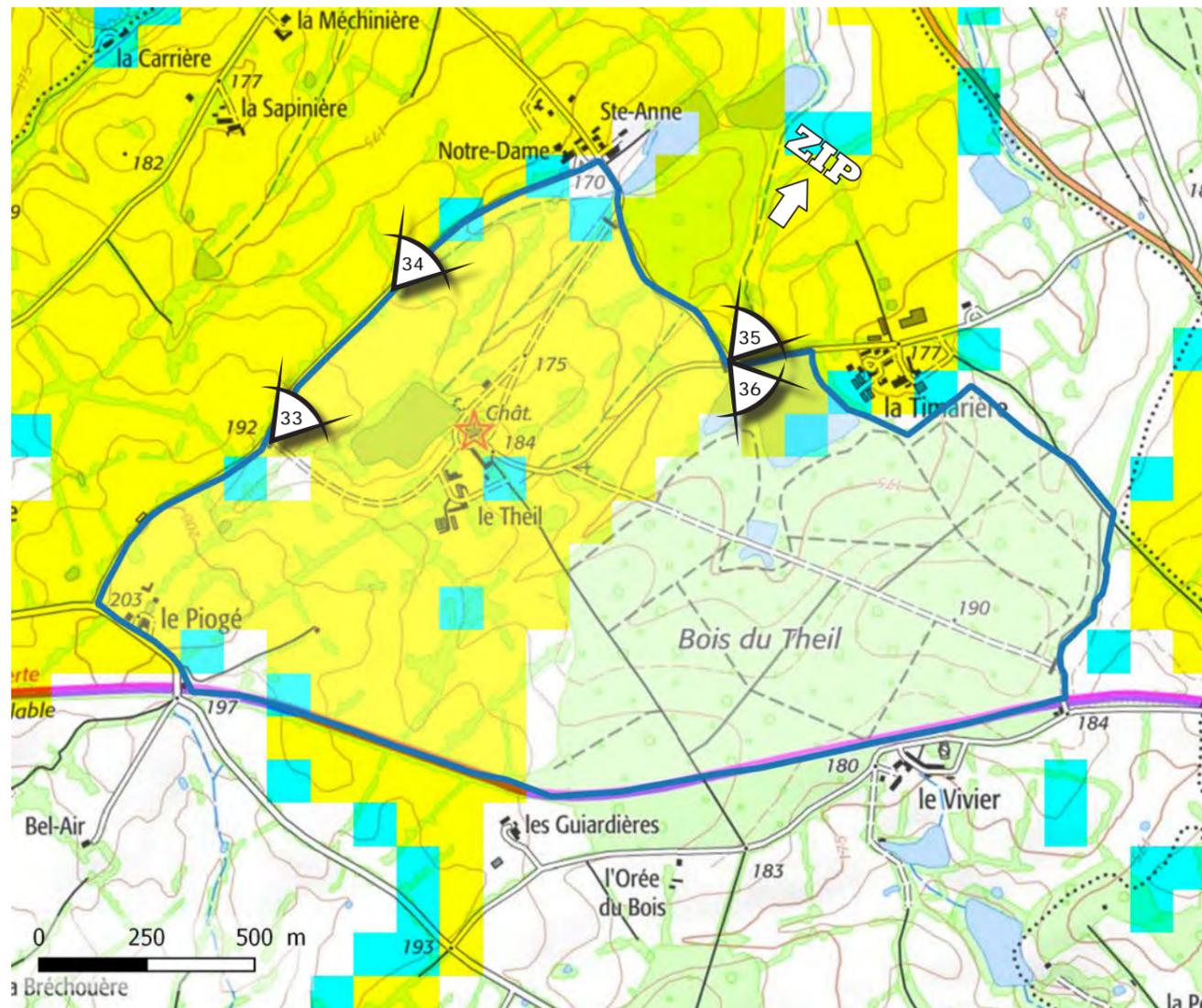


Figure 39 : Localisation du site protégé sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet



Photo 33 : Vue en direction de la zone d'implantation potentielle, le projet sera masqué par les masses végétales en place



Photo 34 : Depuis la voie qui borde le nord-ouest du domaine, les vues sont fortement contraintes par la végétation



Photo 35 : Vue en direction de la zone d'implantation potentielle, fermée par les masses végétales en place



Photo 36 : Les abords de l'étang ne permettent pas de vue en direction de la ZIP

Degré d'ouverture sur le paysage : Le site protégé du parc du château du Theil est occupé par un bois sur la partie est et un complexe de prairies, d'étangs et de bosquets sur la partie ouest, aux abords du château. Sur ce secteur, en zone de visibilité théorique du projet, les vues sont fortement contraintes par la végétation et le risque de visibilité réelle du projet est faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ ÉTANG DE SUNAY ET SES ABORDS // ADILLY & CHÂTILLON-SUR-THOUET



Figure 40 : Bloc diagramme avec localisation du site protégé

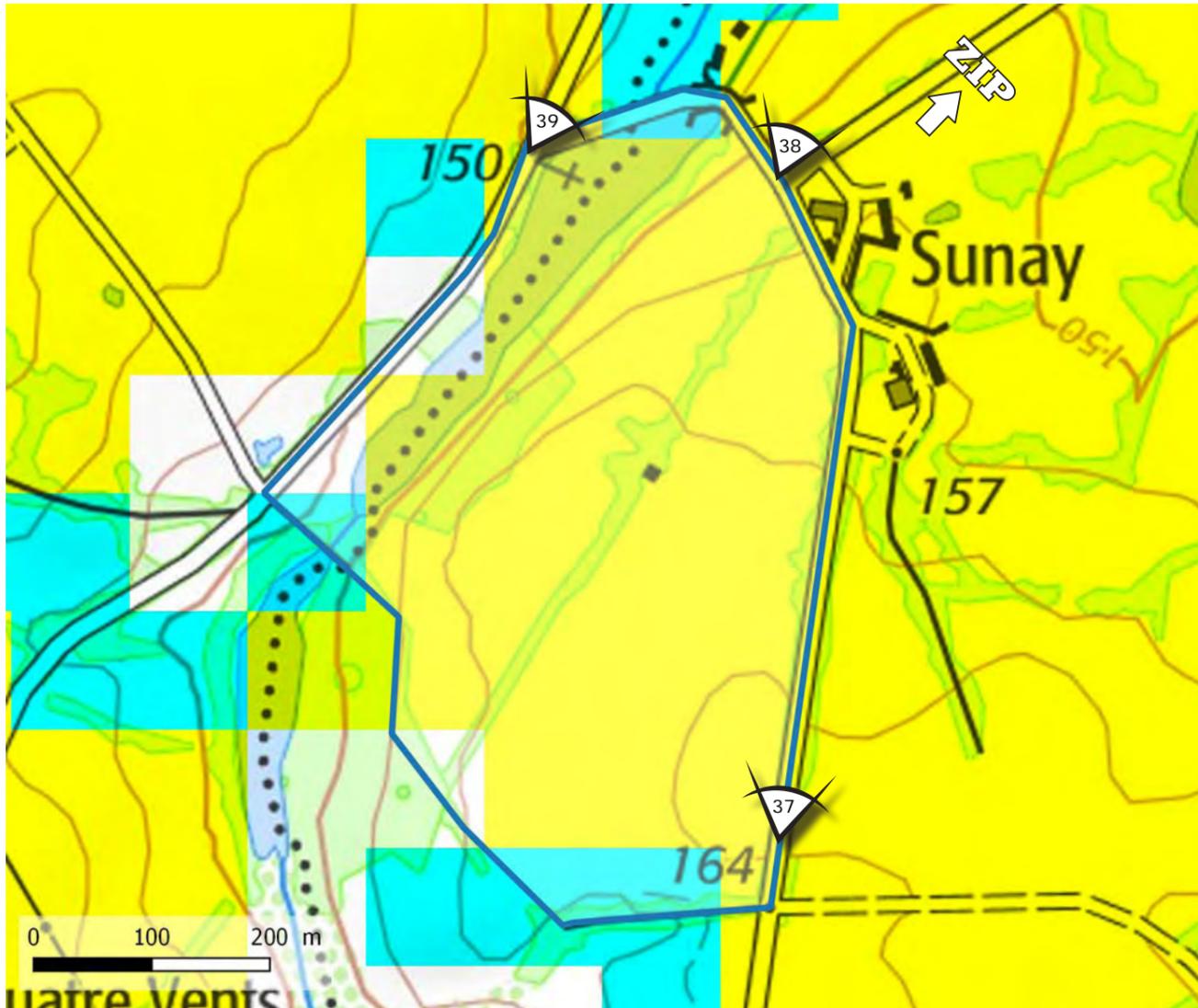


Figure 41 : Localisation du site protégé sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet



Photo 37 : Vue filtrée en direction de la zone d'implantation potentielle par la haie en arrière-plan, depuis la frange sud-est du site protégé



Photo 38 : Vue filtrée en direction de la zone d'implantation potentielle par la trame végétale, depuis le nord site protégé



Photo 39 : Vue fermée par la trame végétale en direction de la zone d'implantation potentielle, depuis la RD 127 qui longe l'étang

Degré d'ouverture sur le paysage : Ce site inscrit comprend l'étang de Sunay, en bordure de la RD 127, ainsi que les prairies à l'est, jusqu'à la voie communale du hameau de Sunay. Bien que théoriquement en zone de visibilité du projet, le maillage végétale existant contraint fortement les perceptions, et notamment vers le nord-est, où prend place la zone d'implantation potentielle. Ainsi, bien que des fragments du projet soient potentiellement localement visible, leur prégnance serait très faible et sans modification notable sur l'ambiance paysagère des lieux.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

3.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

On dénombre, dans l'aire d'étude éloignée, 75 monuments historiques, 3 SPR et 11 sites protégés.

Des sensibilités vis-à-vis du projet éolien ont été identifiées et ont été évaluées comme

> très faible l'église Saint-Maurice (Oiron), le château d'Oiron et le SPR d'Oiron, la chapelle Saint-Guillaume (Sainte-Gemmeà, l'ancienne église et le reste du prieuré de Parthenay, l'étang de Sunay et ses abords (Adilly et Châtillon-sur-Thouet) et le SPR de Thouars ;

> faible pour le dolmen E134 (Taizé), le château de la Roche Faton et son parc (Lhoumois) et le château du Theil et son parc (Saint-Aubin-le-Cloud).

À noter qu'aucun bien UNESCO n'est présent au sein, ou à proximité, de l'aire d'étude éloignée.

Aucune sensibilité modérée, forte ou très forte, n'a été relevée concernant le patrimoine de l'aire d'étude éloignée.

4 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

L'analyse de l'état initial de l'aire éloignée a mis en évidence des sensibilités paysagères, qui seront analysées plus précisément dans les aires plus proches et/ou feront l'objet de photomontages dans l'analyse des impacts.

Une sensibilité majeure a ainsi été mise en évidence concernant les vallées principales du Thouet et du Thouaret mais les points de vigilance, vis-à-vis du projet, sont situés au sein des aires rapprochée et immédiate. En effet, l'éloignement et la prégnance pressentie du projet depuis l'aire éloignée limitent les situations de rapport d'échelle défavorables dans le paysage et/ou de concurrence visuelle notable avec des éléments patrimoniaux.

Au sein de l'aire d'étude éloignée aucune sensibilité majeure n'a été relevée mais des précautions sont à prendre concernant l'implantation envisagée du projet et des photomontages seront à réaliser pour juger de l'impact réel du projet sur le paysage.

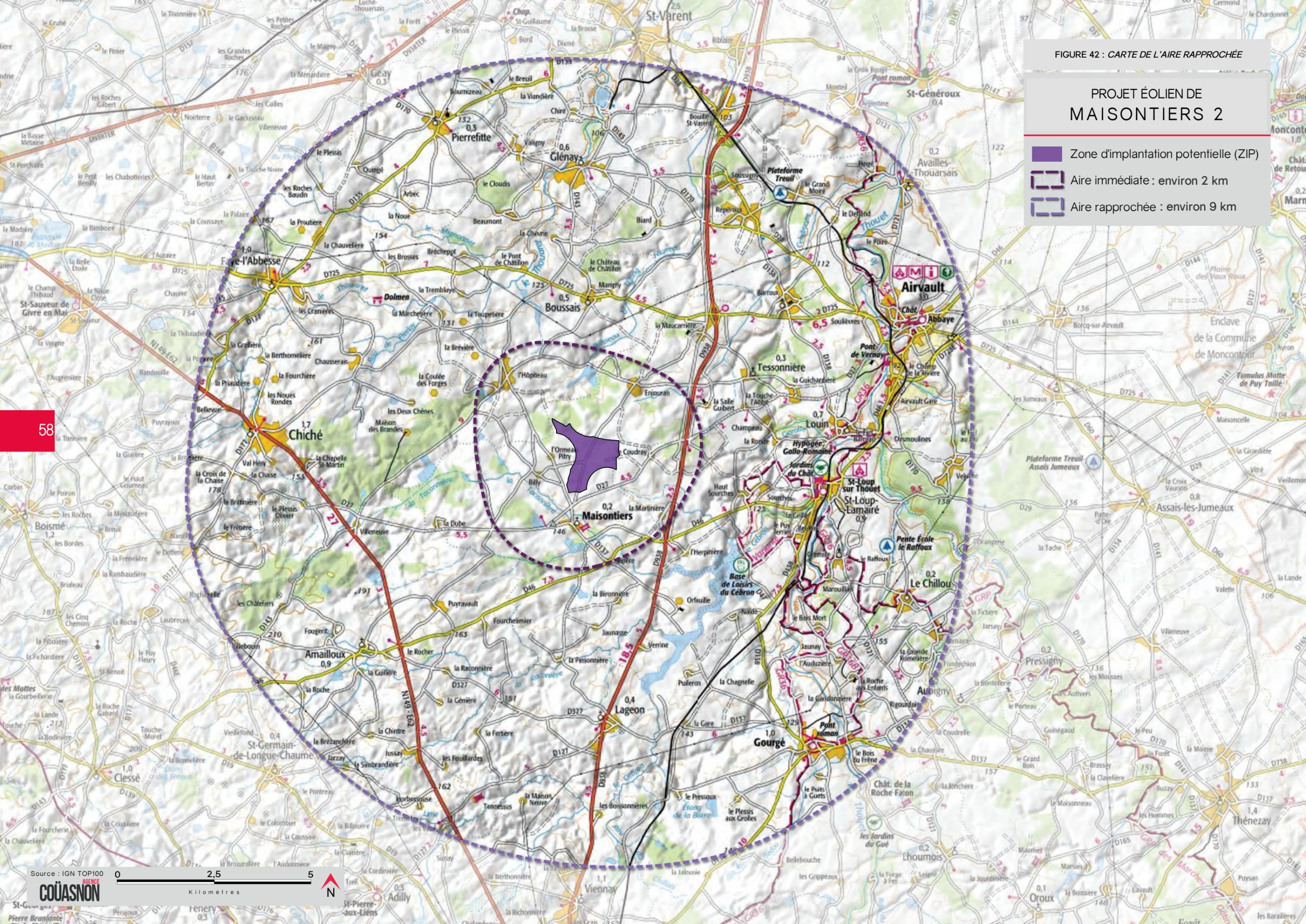


La vallée du Thouet, à Parthenay (© Agence Couâsnon)

FIGURE 42 : CARTE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Aire rapprochée : environ 9 km



D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

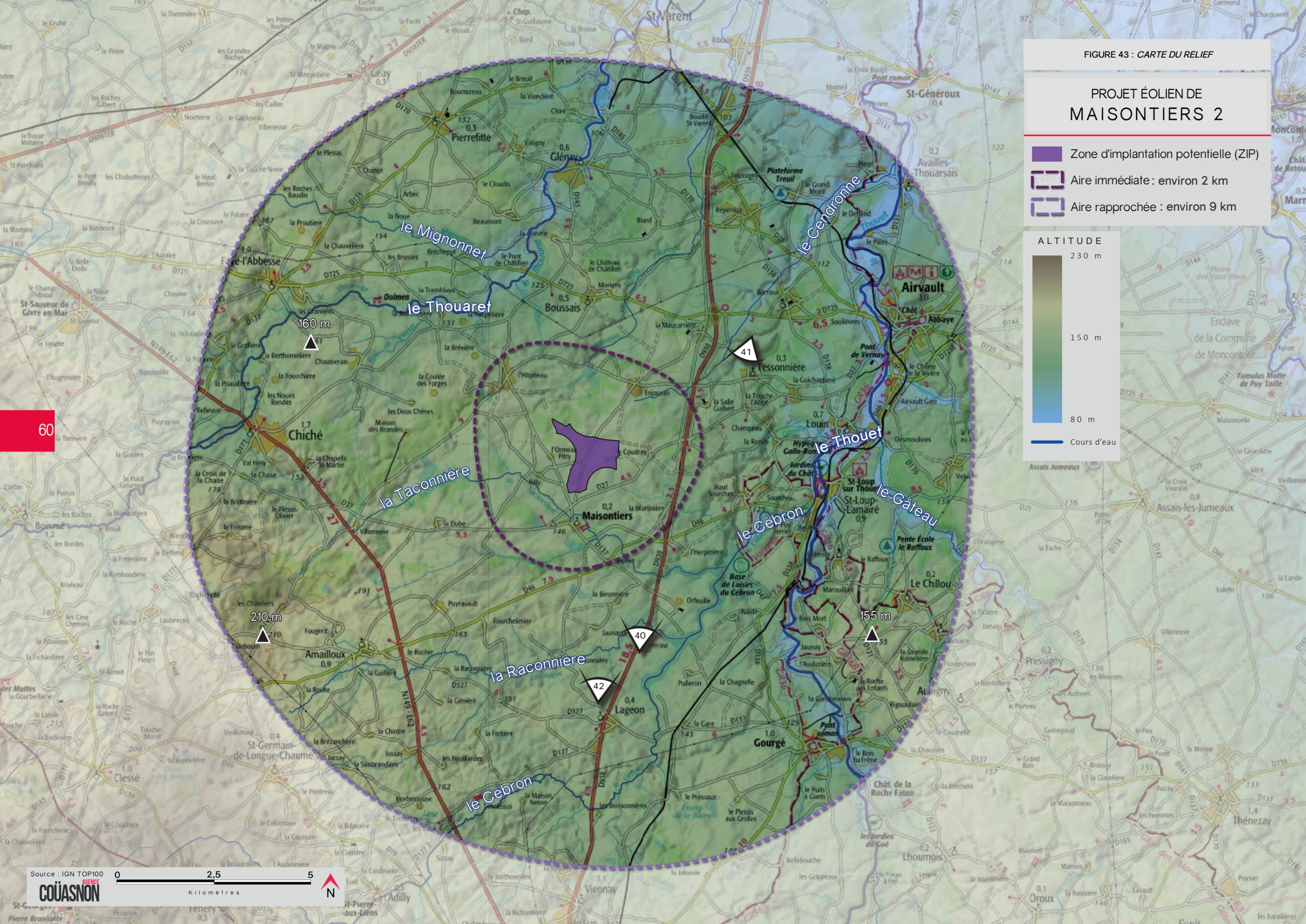
Territoire correspondant à une couronne d'environ 9 km autour de la ZIP



FIGURE 43 : CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Aire rapprochée : environ 9 km



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : (1) Relief et hydrographie, (2) axes de communication et (3) habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité paysagère de chaque typologie d'enjeu permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.



Photo 40 : Pont sur le Thouet à Gourgé

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude rapprochée est marquée par le passage de la vallée du Thouet qui passe à l'est de l'aire d'étude rapprochée, sur un axe nord-sud, et par la vallée du Thouaret qui parcourt le nord-ouest de l'aire rapprochée (pour rejoindre le Thouet au sud de Thouars, dans l'aire d'étude éloignée). Différents affluents alimentent ces cours d'eau et notamment le Cébron où un barrage a été aménagé. Cette infrastructure, pourtant anthropique, a donné lieu à un vaste plan d'eau où se sont développés des activités de loisirs et de détente, avec une ambiance tournée vers la nature et l'environnement.

Un autre site, marqué par l'homme, présente également aujourd'hui un intérêt paysager notable. Il s'agit d'un ancien terrier de la cimenterie du Fief d'Argent (Airvault) qui a fait l'objet d'un aménagement comprenant : le remodelage du terrain, la plantation d'un arboretum, la création d'un parcours sportif et la mise en place d'un observatoire du paysage, notamment sur la vallée du Thouet.

L'aire d'étude rapprochée est dominée par les unités paysagères des Contreforts de la Gâtine et de la Gâtine de Parthenay, à dominante bocagère. Le maillage végétal est ainsi important sur l'aire d'étude rapprochée, soulignant les cours d'eau et animant les cultures, il participe également à une certaine fermeture visuelle du paysage avec peu de place pour les perceptions lointaines.

Toutes ces caractéristiques conditionnent la profondeur des vues qui variera énormément selon le positionnement de l'observateur (fond de vallée, mi-versant ou bocage). La présence de vallées principales rend cette aire d'étude sensible à la lecture du relief : le projet ne doit pas modifier le rapport d'échelle du paysage, l'ambiance qui s'y rattache et l'appréciation des dénivelés des vallées, qui se dessinent à la faveur du relief et de la végétation.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 41 : Malgré un caractère anthropique, le lac de Cébron dégage une ambiance «nature»

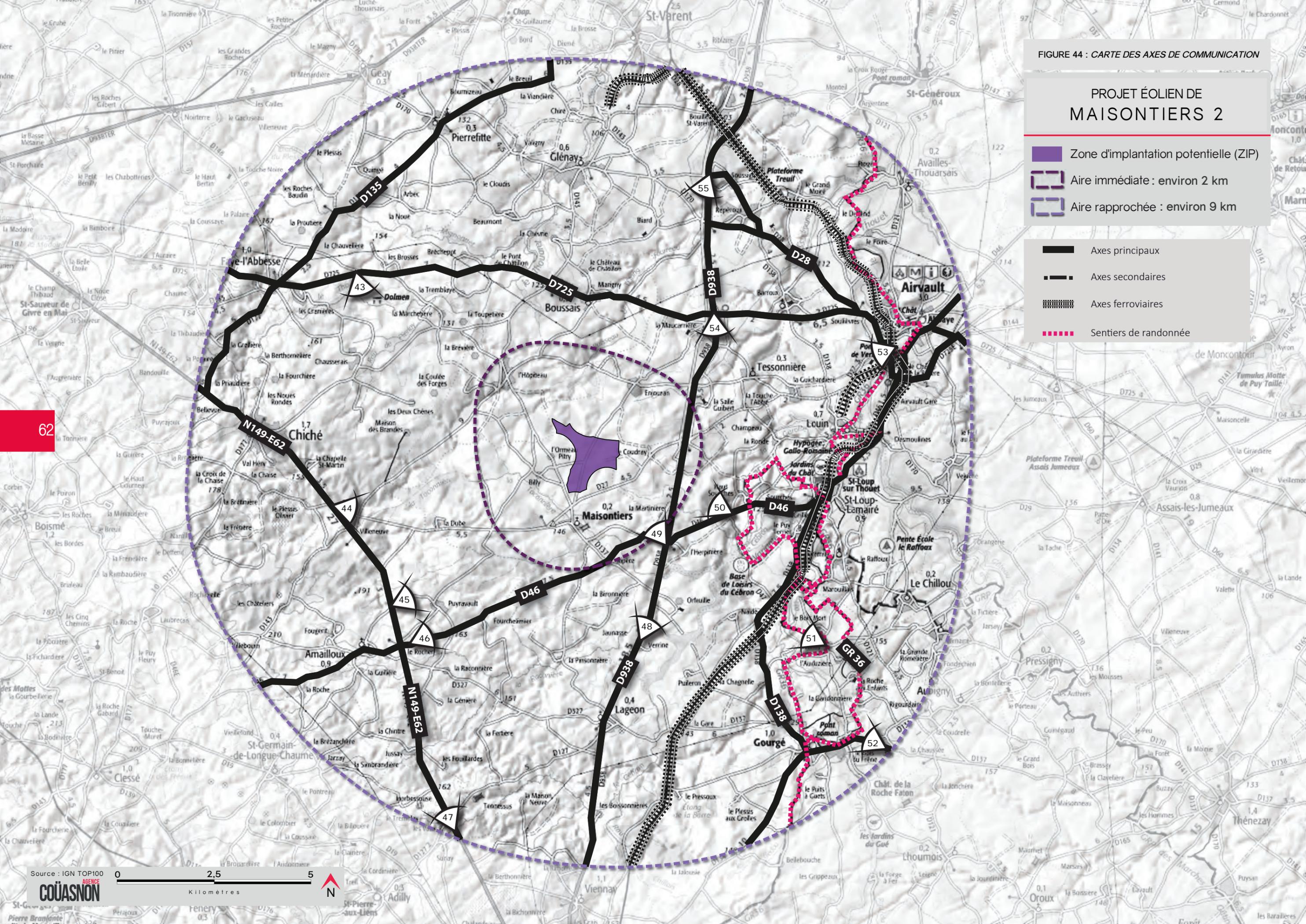


Photo 42 : Panorama sur la vallée du Thouet depuis l'ancien terrier du Fief d'Argent

FIGURE 44 : CARTE DES AXES DE COMMUNICATION

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Aire rapprochée : environ 9 km
-  Axes principaux
-  Axes secondaires
-  Axes ferroviaires
-  Sentiers de randonnée



1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

Le périmètre de l'aire d'étude rapprochée englobe une grande diversité d'axes de circulation : en effet, des routes communales à la nationale 149, en passant par les routes départementales, les voies ferrées et les chemins de grandes randonnées, c'est un réseau très varié qui se déploie sur le territoire.

De manière générale, les axes routiers sont fréquemment bordés par d'épaisses haies qui cadrent le regard de l'utilisateur dans l'axe de la voie. Des perceptions latérales sont possibles ponctuellement, lors de trouées dans la végétation, ou lorsque l'épaisseur de la haie permet une certaine transparence avec la vitesse d'observation.

Toutefois, les ondulations du relief permettent localement des séquences ouvertes et notamment depuis le rebord oriental de la vallée du Thouet. En revanche, depuis les abords du cours d'eau, les vues sont totalement fermées par le relief des versants et la végétation, et aucune perception n'est possible en direction de la ZIP.

Un reportage photographique ci-après illustre la variété des perceptions qu'offrent les axes de déplacement de l'aire d'étude rapprochée en direction de la zone d'implantation potentielle.

Suite à l'analyse de la perception depuis les principaux axes routiers de l'aire d'étude, des niveaux de sensibilité ont été déterminés par séquence routière en fonction du degré d'ouverture vers le projet (présence de filtre entre les habitations et le projet), de l'orientation de la route par rapport au projet (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant.



Photo 43 : Perceptions longues en direction de la ZIP, latérales à l'axe de la route, depuis la RD 725



Photo 44 : Perceptions semi-ouvertes en direction de la ZIP, depuis la RN 149, rythmée par l'épaisseur et la disposition de la végétation le long des voies



Photo 45 : Perceptions semi-ouvertes en direction de la ZIP, depuis la RN 149, rythmée par les ondulations du relief et la trame végétale



Photo 46 : Perceptions longues, et fugaces, le long de la RD 46 à la faveur d'une crête secondaire et d'un relâchement dans la trame végétale



Photo 47 : Séquence fermées depuis la RN 149 à l'occasion du franchissement du Cébron



Photo 48 : L'ondulation du relief et la trame végétale rythment significativement les perceptions, comme ici depuis la RD 938



Photo 49 : Vue filtrée par la frame végétale depuis une aire de repos le long de la RD 938



Photo 50 : La végétation alentour cadre les perceptions de l'utilisateur dans l'axe de la route, ici vus depuis la RD 46



Photo 51 : Panorama sur la vallée du Thouet depuis la rive orientale le long du GR 36



Photo 52 : Le relief du versant oriental de la vallée du Thouet permet des perceptions longues, ici depuis la RD 137



Photo 53 : Voie ferrée à Airvault



Photo 54 : Depuis la RD 938 qui passe en contrebas, les vues sont fermées par des talus végétalisés



Photo 55 : Vues semi-ouvertes en direction de la ZIP depuis la RD 938, à hauteur de l'intersection avec les RD 170 et 28

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DEPUIS LES AXES DE DÉPLACEMENT

FIGURE 45 : CARTE DE LA PERCEPTION DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Aire rapprochée : environ 9 km

Gradient de sensibilité

-  Nul
-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Fort
-  Très fort

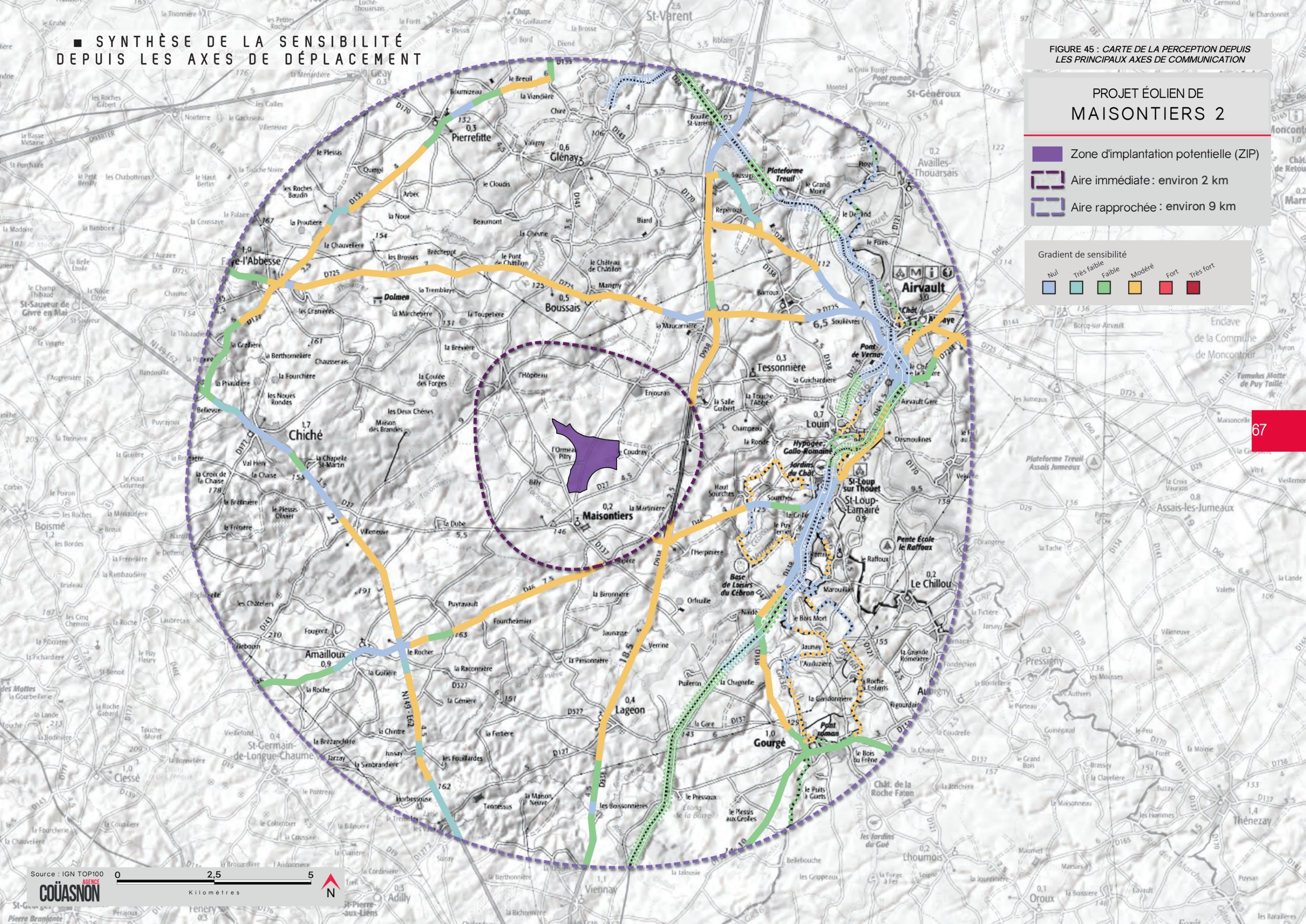


FIGURE 46 : CARTE DE LA RÉPARTITION DES HABITATS

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Aire rapprochée : environ 9 km

Typologie d'implantation des bourgs

-  Plateau
-  Vallée
-  Versant

Angle apparent

-  0,1-0,5°
-  0,5-1°
-  1,0-5,0°
-  5,0-108,0°

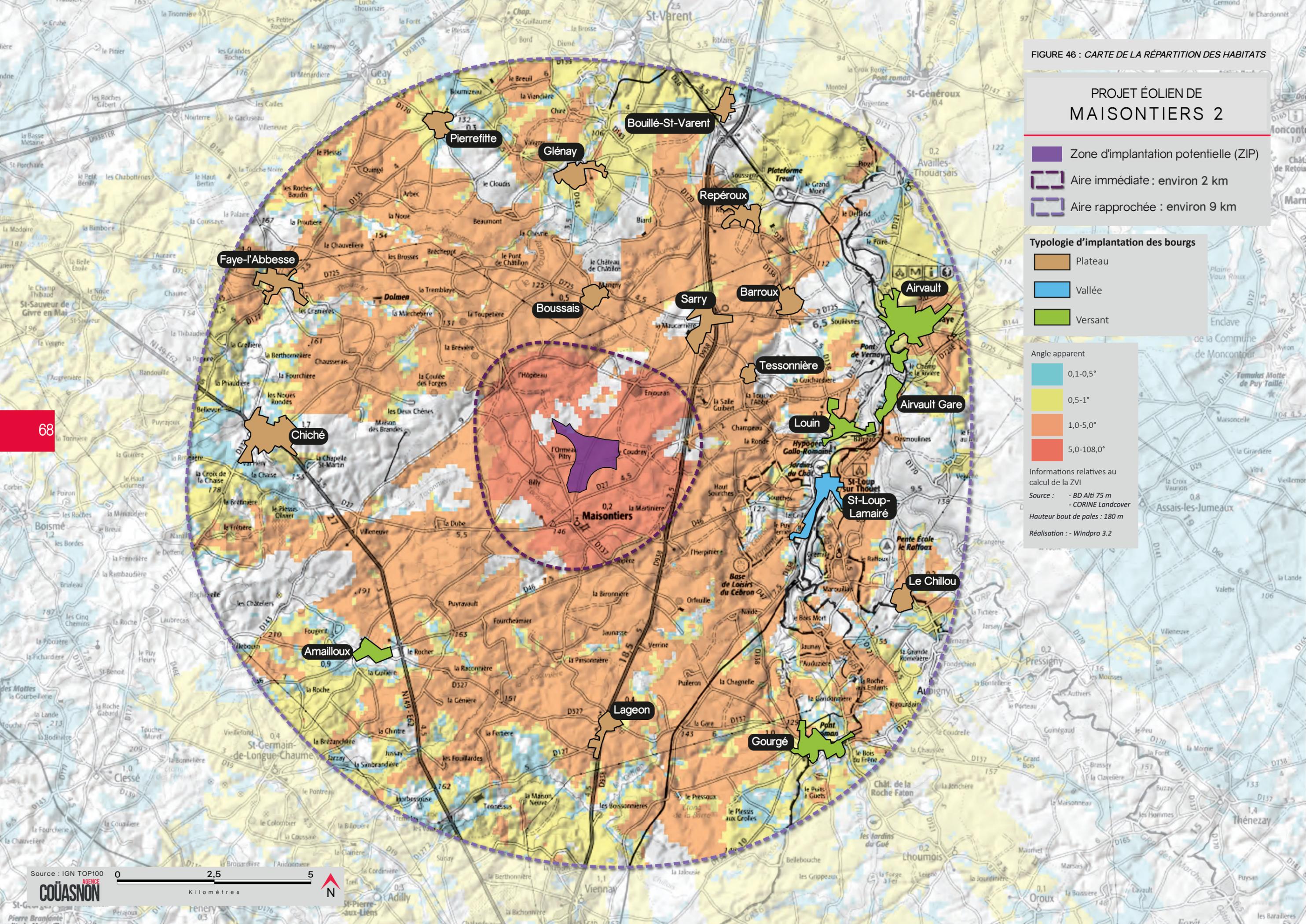
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - BD Alti 75 m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : - Windpro 3.2



1.3. LA PERCEPTION DU SITE ÉOLIEN DEPUIS L'HABITAT

1.3.1. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat¹ au sein de l'aire rapprochée en analysant, par typologie d'implantation (ici vallée, versant ou plateau), les perceptions depuis les entrées, cœurs et sorties de bourgs.

Cette analyse s'appuie sur plusieurs éléments :

- > la caractérisation de l'implantation de l'habitat. Cette analyse explique le degré d'ouverture du bourg sur le paysage en fonction de sa typologie d'implantation (par exemple : vallée = vue potentiellement fermée par le relief tandis que versant = vue potentiellement ouverte).
- > des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines des bourgs les plus sensibles et/ou représentatifs de chaque typologie d'habitat.
- > un bloc diagramme pour illustrer les typologies d'habitat (facteur d'élévation 1 pour 3).
- > la synthèse de la perception depuis les entrées, cœurs et sorties de bourg.

¹ À noter que l'étude porte sur l'habitat de l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Trois catégories d'habitat sont ainsi prises en compte : les villes, les villages et les hameaux (de taille conséquente). Les villes regroupent plus de 2000 habitants, les villages comptent entre 100 et 1999 habitants, et les hameaux sont rattachés à un village (ils peuvent parfois être plus conséquents que ce dernier).

1.3.2. HABITAT DE PLATEAU

Dans l'aire d'étude rapprochée, les habitats de plateau sont nombreux. Ils prennent place au sein d'un maillage végétal dense, principalement bocager mais également ponctués de bois sur une topographie ondulée.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Dans ces paysages de plateaux bocagers, les villages sont peu visibles en amont de l'entrée proprement dite dans le bourg. Ponctuellement, quelques clochers peuvent apparaître au travers de la maille végétale et annoncer l'arrivée d'un bourg mais cela reste peu fréquent et le risque d'une covisibilité avec le projet est limité aux secteurs les plus proches de la ZIP.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Les sorties de bourgs présentent peu d'ouvertures visuelles en raison de la trame végétale qui occupent les plateaux alentours. Seuls les habitats les plus proches du site d'implantation potentielle présentent une sensibilité vis-à-vis du projet en raison de la hauteur de la végétation qui peut ne pas suffire à masquer entièrement le projet.

> Les cœurs de bourgs :

En raison de la trame bâtie qui constitue le cœur du bourg, les vues sont fermées en direction de la ZIP. Bien que des «dents creuses» puissent être localement présentes sur certains habitats moins denses, la proximité de haies ou de boisements limite le risque de visibilité du projet.

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
Chiché	Village	7,8	Plateau	Sur le rebord du versant oriental du Thouaret	Partiellement en ZVI
Faye-l'Abbesse	Village	9	Plateau	Sur le plateau bocager, au nord de la vallée du Thouaret	Partiellement en ZVI
Pierrefitte	Village	9,4	Plateau	Sur le plateau bocager	En ZVI
Glénay	Village	7,3	Plateau	Sur le rebord du versant oriental du Thouaret	Partiellement en ZVI
Boussais	Village	4,1	Plateau	Sur le plateau bocager	En ZVI
Bouillé-St-Varent	Hameau	9,6	Plateau	Sur le rebord du versant oriental du Thouaret	Partiellement en ZVI
Repéroux	Hameau	7,5	Plateau	Sur le plateau bocager	En ZVI
la Maucarrière	Hameau	4,8	Plateau	Sur le plateau bocager	Partiellement en ZVI
Barroux	Hameau	6,6	Plateau	Sur le plateau bocager	Hors ZVI
Tessonnière	Village	4,7	Plateau	Sur le plateau bocager	En ZVI
Le Chillou	Village	9,1	Plateau	Sur le plateau bocager, à proximité d'un affluent secondaire du Thouet	Partiellement en ZVI
Lageon	Village	6,8	Plateau	Sur le plateau bocager	En ZVI

Figure 47 : Liste des habitats présentant une implantation sur le plateau

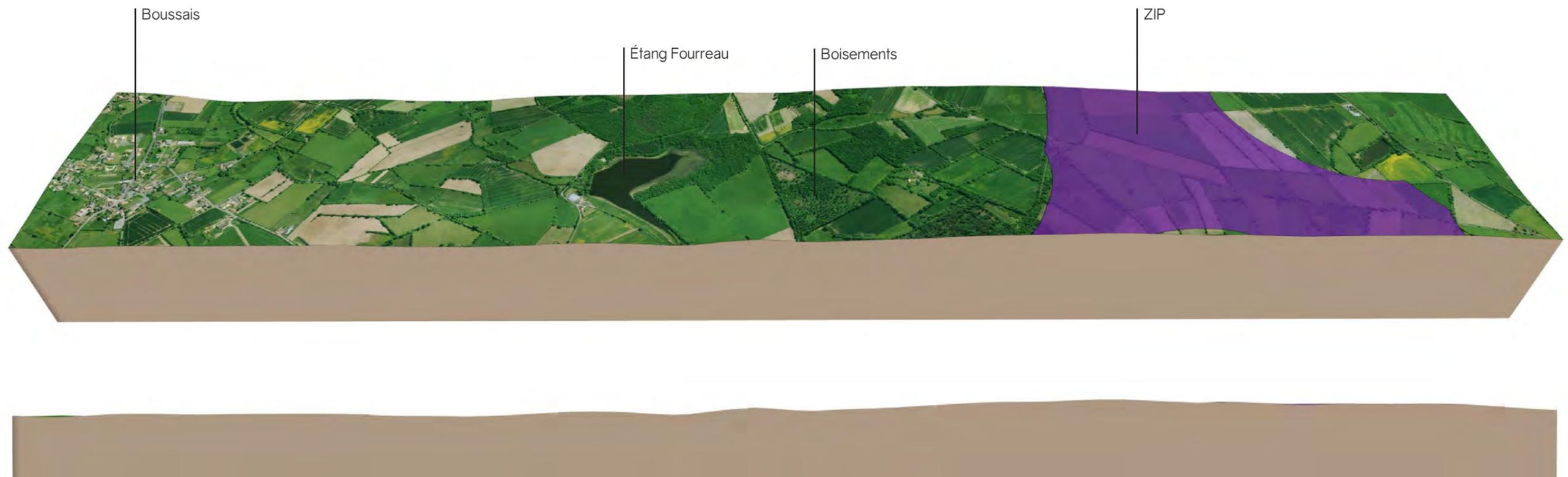


Figure 48 : Implantation du bourg de Boussais par rapport à la zone d'implantation potentielle



Photo 56 : Percée visuelle depuis l'entrée du bourg de Faye-l'Abbesse en raison de la faible densité du tissu bâti



Photo 58 : Vue semi-ouverte en direction de la ZIP depuis les franges du hameau de la Maucarrière



Photo 57 : Vue semi-ouverte en direction de la ZIP malgré la trame bâtie du centre-bourg de Boussais



Photo 59 : Vue largement filtrée par la végétation, en sortie de Lageon



Photo 60 : La faible densité de la trame bâtie du bourg de Boussais permet des vues ouvertes en direction du projet

1.3.3. HABITAT SUR VERSANT

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, c'est notamment au sein de la vallée du Thouet que l'on retrouve des bourgs étagés sur les versants. La ville d'Airvault et le hameau d'Airvault Gare se sont développés sur la rive orientale, qui fait face à la ZIP, tandis que les villages de Louin et de Gourgé se sont développés sur la rive occidentale, qui fait dos à la ZIP. Enfin, le village d'Amailloux est implanté sur la rive nord de la vallée de la Raconnière, sur un versant contraire à la ZIP.

Ainsi, potentiellement, ce sont la ville d'Airvault et le hameau d'Airvault Gare qui présentent le plus de sensibilité vis-à-vis du projet.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Les bourgs implantés sur des versants qui font dos à la ZIP ne présentent pas de risque de concurrence visuelle avec le projet. Le hameau d'Airvault Gare ne présente pas non plus de sensibilité notable puisqu'il est desservi par des axes routiers qui suivent l'axe de la vallée du Thouet, et ne font pas face à la ZIP. En revanche, Airvault est irrigué par des axes routiers qui viennent du plateau cultivé, avec une orientation qui fait face à la ZIP. Néanmoins, au vu de l'éloignement la sensibilité demeure modérée.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Au contraire des entrées de bourgs, ce sont les franges des villages implantés sur le versant opposé à la ZIP qui sont potentiellement les plus sensibles. Néanmoins, au vu de la densité de la trame végétale, peu de sensibilités ont été relevées.

> Les cœurs de bourgs :

Les vues depuis l'intérieur des villages implantés dos à la ZIP sont fermées par le relief et la trame bâtie. Des percées visuelles lointaines sont toutefois possibles depuis Airvault et, dans une moindre mesure, depuis le hameau de Airvault Gare et le bourg de Gourgé, en raison de la déclivité du relief.

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
Airvault	Ville	9	Versant	Étagé sur les versants d'un affluent du Thouet, en rive orientale de celui-ci	Partiellement en ZVI
Airvault Gare	Hameau	8	Versant	Sur le versant oriental de la vallée du Thouet	Partiellement en ZVI
Louin	Village	6,6	Versant	Sur le versant occidental de la vallée du Thouet	Partiellement en ZVI
Gourgé	Village	9,5	Versant	Sur le versant occidental de la vallée du Thouet	Partiellement en ZVI
Amailloux	Village	7,4	Versant	Sur le versant nord de la vallée de la Raconnière	Partiellement en ZVI

Figure 49 : Liste des habitats présentant une implantation sur un versant

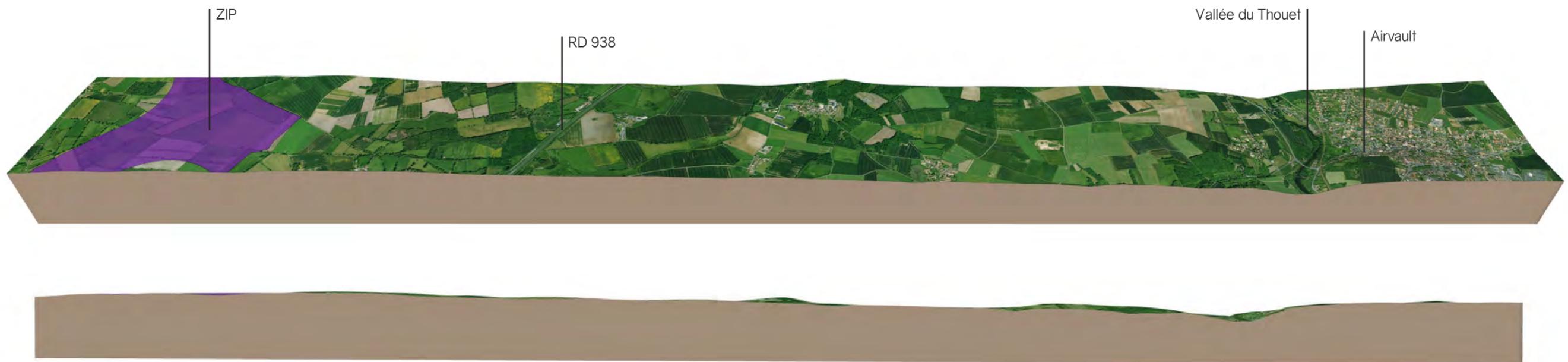


Figure 50 : Implantation du bourg d'Airvault par rapport à la zone d'implantation potentielle



Photo 61 : Concurrence visuelle potentielle entre le projet et la silhouette d'Airvault



Photo 63 : Vues partielles depuis l'intérieur du village d'Angély (© agence Couâsnon)



Photo 64 : Percée visuelle depuis Airvault, en contrebas s'étend la vallée du Thouet



Photo 62 : Panorama sur la vallée du Thouet depuis Louin (vue dos à la ZIP)



Photo 65 : Vue semi-ouverte en direction de la ZIP depuis les franges de Louin

1.3.4. HABITAT DE VALLÉE

Seul le bourg de Saint-Loup-sur-Thouet s'est développé au sein d'une vallée, en l'occurrence celle du Thouet, au sein de l'aire d'étude rapprochée.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Entièrement niché dans la vallée du Thouet, le bourg de Saint-Loup-sur-Thouet se découvre au dernier moment pour l'observateur. De plus, l'orientation des axes routiers qui irriguent le village suivent préférentiellement l'axe de la vallée ce qui réduit le risque de covisibilité entre la silhouette du village et le projet. Toutefois, depuis la RD 46 une séquence localisée en entrée du bourg permet d'embrasser la silhouette du village dans son écrin.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Les perceptions depuis les sorties de bourgs sont fermées par la trame végétale et le relief du versant opposé.

> Les cœurs de bourgs :

Entièrement niché dans la vallée, les vues en direction de la ZIP depuis l'intérieur du village sont fermées par le relief et la végétation.

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
St-Loup-sur-Thouet	Village	6,3	Vallée	Dans la vallée du Thouet	Partiellement en ZVI

Figure 51 : Liste des habitats présentant une implantation en vallée



Figure 52 : Implantation du bourg de St-Loup-sur-Thouet par rapport à la zone d'implantation potentielle



Photo 66 : Vue ouverte sur le versant opposé de la vallée du Thouet depuis les franges nord de Saint-Loup-sur-Thouet



Photo 67 : Vue sur la silhouette nichée du bourg de Saint-Loup dans la vallée du Thouet



Photo 68 : Niché dans la vallée du Thouet, les vues sont majoritairement fermées depuis le village de Saint-Loup

FIGURE 53 : CARTE DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT

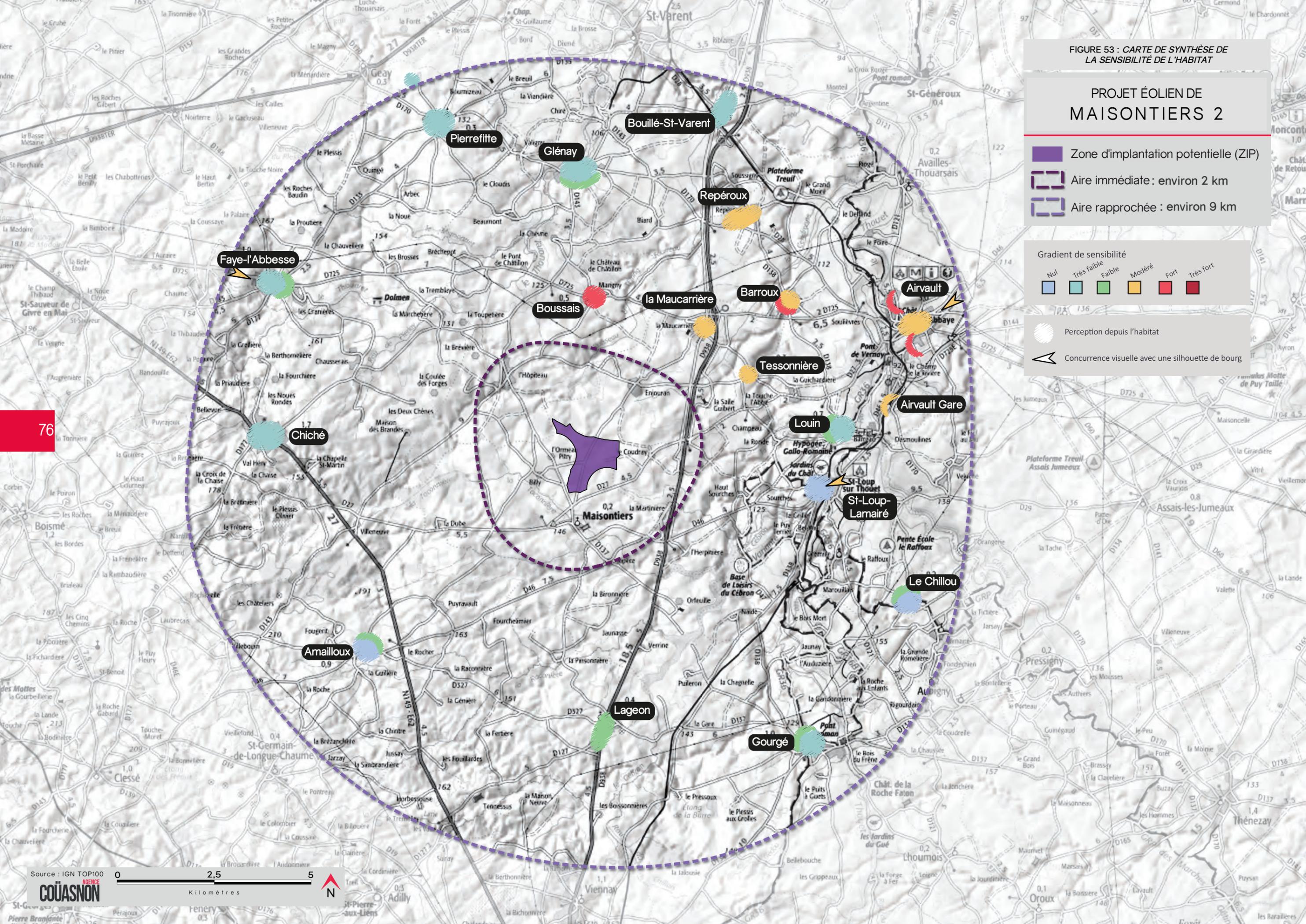
PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Aire rapprochée : environ 9 km

Gradient de sensibilité

- | | | | | | |
|---|---|--|--|--|---|
|  Nul |  Très faible |  Faible |  Modéré |  Fort |  Très fort |
|---|---|--|--|--|---|

-  Perception depuis l'habitat
-  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg



1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude rapprochée est marquée par le passage de la vallée du Thouet sur un axe nord-sud, à l'est de la zone d'implantation potentielle. Les versants de celle-ci sont relativement abrupts et les vues aux abords du cours d'eau sont fermées par le relief. En revanche, la rive orientale concentre de nombreuses sensibilités (structures paysagères, habitats, axes de déplacement) en lien avec les vues panoramiques possibles depuis le rebord du versant, en direction du projet éolien.

Une seconde structure paysagère se détache à cette échelle : le plan d'eau du Cébron qui abrite différentes activités nautiques et touristiques (et notamment une base de loisirs) avec différents aménagements le long des berges et s'étend sur plus d'une centaine d'hectares au sud-est de la ZIP.

Le reste de l'aire d'étude rapprochée est dominé par des unités paysagères bocagères, au relief peu marqué, où la trame végétale réduit fréquemment les perceptions.

Les axes de communication et les chemins de randonnées de l'aire rapprochée présentent des sensibilités variées, qualifiées de nulles à modérées. Les séquences les plus sensibles ont été identifiées à proximité de la ZIP, où la hauteur apparente du projet peut dépasser celle des autres éléments du paysage, et depuis la rive orientale de la vallée du Thouet, où il y a un risque de modification de l'appréciation des structures paysagères.

Concernant l'habitat, des sensibilités également variées ont été relevées (qualifiées de nulles à fortes). Sur ce chapitre également, ce sont les habitats les plus proches de la ZIP et ceux situés sur la rive orientale du Thouet qui présentent les sensibilités les plus notables vis-à-vis du projet.

À ce stade, plusieurs sensibilités majeures ont été relevées. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet dans le paysage.



Photo 69 : Panorama sur la vallée du Thouet, depuis le GR 36 à Marouillais

FIGURE 54 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

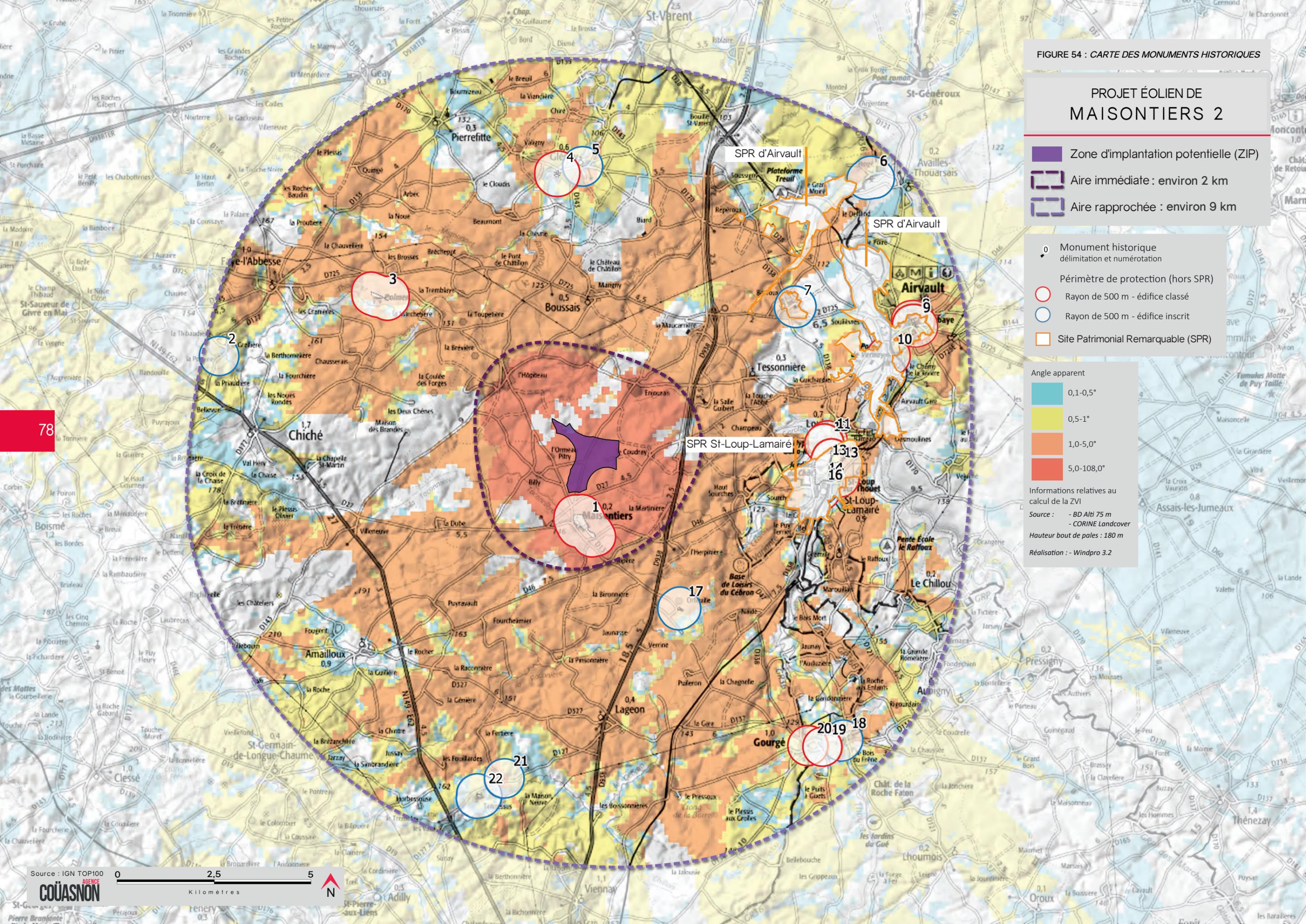
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Aire rapprochée : environ 9 km

-  Monument historique
délimitation et numérotation
-  Périumètre de protection (hors SPR)
Rayon de 500 m - édifice classé
-  Rayon de 500 m - édifice inscrit
-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Angle apparent

	0,1-0,5°
	0,5-1°
	1,0-5,0°
	5,0-108,0°

Informations relatives au calcul de la ZVI
 Source : - BD Alti 75 m
 - CORINE Landcover
 Hauteur bout de pales : 180 m
 Réalisation : - Windpro 3.2



2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

■ VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

À l'image de ce qui a été fait pour l'aire d'étude éloignée, le détail des monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > l'environnement dans lequel s'inscrit le monument.

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien
- > des photographies issues de la campagne terrain
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice

L'ensemble des vignettes est disponible en annexe du présent document.

Dans l'aire rapprochée, 21 monuments historiques ont été recensés. Parmi ces derniers, 2 présentent un risque de visibilité potentielle du projet depuis leurs abords et sont analysés ci-après.

Num	Commune	Immeuble	Protection	Distance de la ZIP (km)	Cadre paysager	Analyse de la visibilité théorique	Vues pressenties en direction de la ZIP
Aire d'étude rapprochée							
2	CHICHE	Chapelle de la Poraire	Inscrit	8,7	Au sein d'un hameau	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie et végétale
3	FAYE-L'ABBESSE	Dolmen	Classé	5,4	Dans un boisement	En ZVI	Non accessible
4	GLENAY	Château	Inscrit / Classé	6,3	Au sein d'un hameau le long de la vallée du Thouaret	Hors ZVI	Vues fermées par le relief
5	GLENAY	Eglise	Inscrit	6,5	Dans le centre-bourg	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
6	AVAILLES-THOUARSAIS	Château	Inscrit	9,4	En périphérie d'un hameau, sur le versant du vallon de la Cendronne	Hors ZVI	Vues fermées par le relief
7	AIRVAULT	Logis du Barroux	Partiellement Inscrit	5,7	Au cœur du village	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
8	AIRVAULT	Château (restes de l'ancien)	Partiellement Classé-Inscrit	8,2	Dans le centre-ville	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
9	AIRVAULT	Abbaye	Classé	8,2	Dans le centre-ville	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
10	AIRVAULT	Pont du Vernay	Classé	7,3	Sur le Thouet	Hors ZVI	Vues fermées par le relief
11	LOUIN	Hypogée gallo romain	Classé	5,4	Dans une parcelle arborée	En ZVI	Vues fermées par la végétation
12	LOUIN	Croix du cimetière	Classé	5,3	En périphérie du cimetière, le long d'une axe routier	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
13	SAINT-LOUP-LAMAIRE	Domaine de Saint-Loup	Classé	5,6	Déployé dans la vallée du Thouet et sur le versant oriental	Partiellement en ZVI	Vues ouvertes en limite est du domaine
14	SAINT-LOUP-LAMAIRE	Maison	Inscrit	5,2	Au cœur du village	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
15	SAINT-LOUP-LAMAIRE	Maison de bois	Classé	5,3	Au cœur du village	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
16	SAINT-LOUP-LAMAIRE	Maison	Inscrit	5,2	Au cœur du village	Hors ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
17	GOURGE	Château d'Orfeuille	Inscrit	3,9	Dans la plaine bocagère	En ZVI	Vues fermées par la végétation
18	GOURGE	Pont	Inscrit	9,1	Sur le Thouet	En ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation
19	GOURGE	Croix de cimetière	Classé	8,9	Dans le cimetière, sur le versant du Thouet	En ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
20	GOURGE	Eglise	Classé	8,6	Au cœur du village, sur un point haut	En ZVI	Vues tronquées par la trame bâtie
21	LAGEON	Eglise de la Boissière-Thouarsaise	Inscrit	7,5	Dans un hameau	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie et végétale
22	AMAILLOUX	Château de Tennesus	Partiellement Inscrit	8,1	Au sein d'un domaine arboré	En ZVI	Vues fermées par la végétation

Figure 55 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

■ MH 13 // DOMAINE DE SAINT-LOUP // SAINT-LOUP-LAMAIÉ // 5.6 KM DE LA ZIP



Photo 70 : Vue sur le jardin clos dans le domaine



Photo 71 : Perceptions lointaines vers la ZIP à l'orée du bois du domaine



Photo 72 : Entrée principale du domaine de Saint-Loup

Degré d'ouverture sur le paysage : Le domaine de Saint-Loup s'étend sur plusieurs hectares autour du château. Il s'étire le long du Thouet, qui le borde par l'ouest, et remonte sur le versant après plusieurs jardins pour finir par un bois parcouru d'allées cavalières. Depuis toute la partie ouest du domaine, le projet sera masqué par le relief des rives du Thouet. En revanche, en limite est, à proximité du bois, des percées visuelles en direction de la ZIP sont possibles.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 20 // ÉGLISE // GOURGÉ // 8.6 KM DE LA ZIP



Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Gourgé est implantée au cœur du bourg, en légère surélévation par rapport au village. Les vues sont cadrées par la trame bâtie mais la ZIP se situe dans l'axe de la rue qui part de l'église et il existe un risque de visibilité. Néanmoins, des éoliennes sont actuellement visibles dans cette même percée et le risque de modification notable de l'ambiance paysagère demeure faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



Photo 73 : Façade ouest de l'église de Gourgé



Photo 74 : Façade ouest de l'église de Gourgé

■ COVISIBILITÉ

La covisibilité directe ou indirecte s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Ce sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourg. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Au sein de l'aire rapprochée, 2 monuments historiques sont susceptibles d'être concernés par une situation de covisibilité directe ou indirecte.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

■ MH 9 // ANCIENNE ABBAYE // AIRVAULT

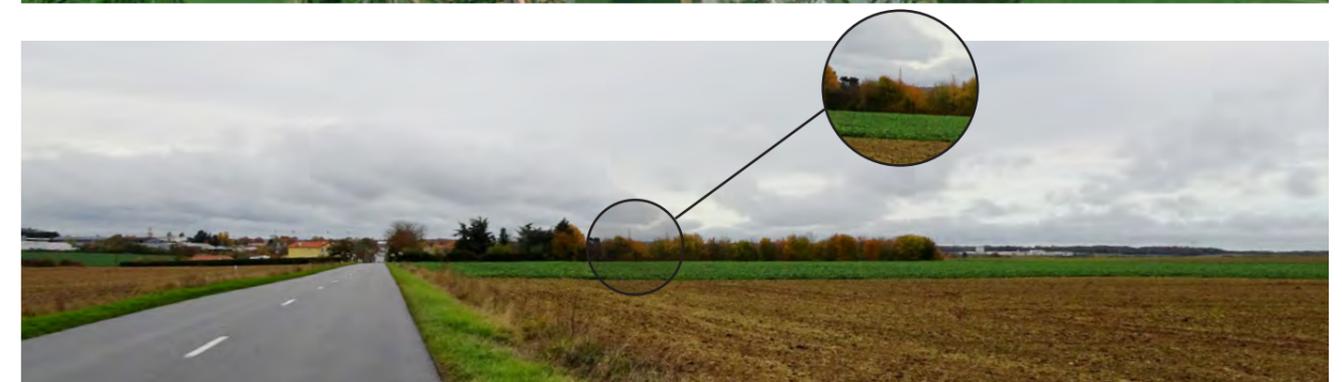
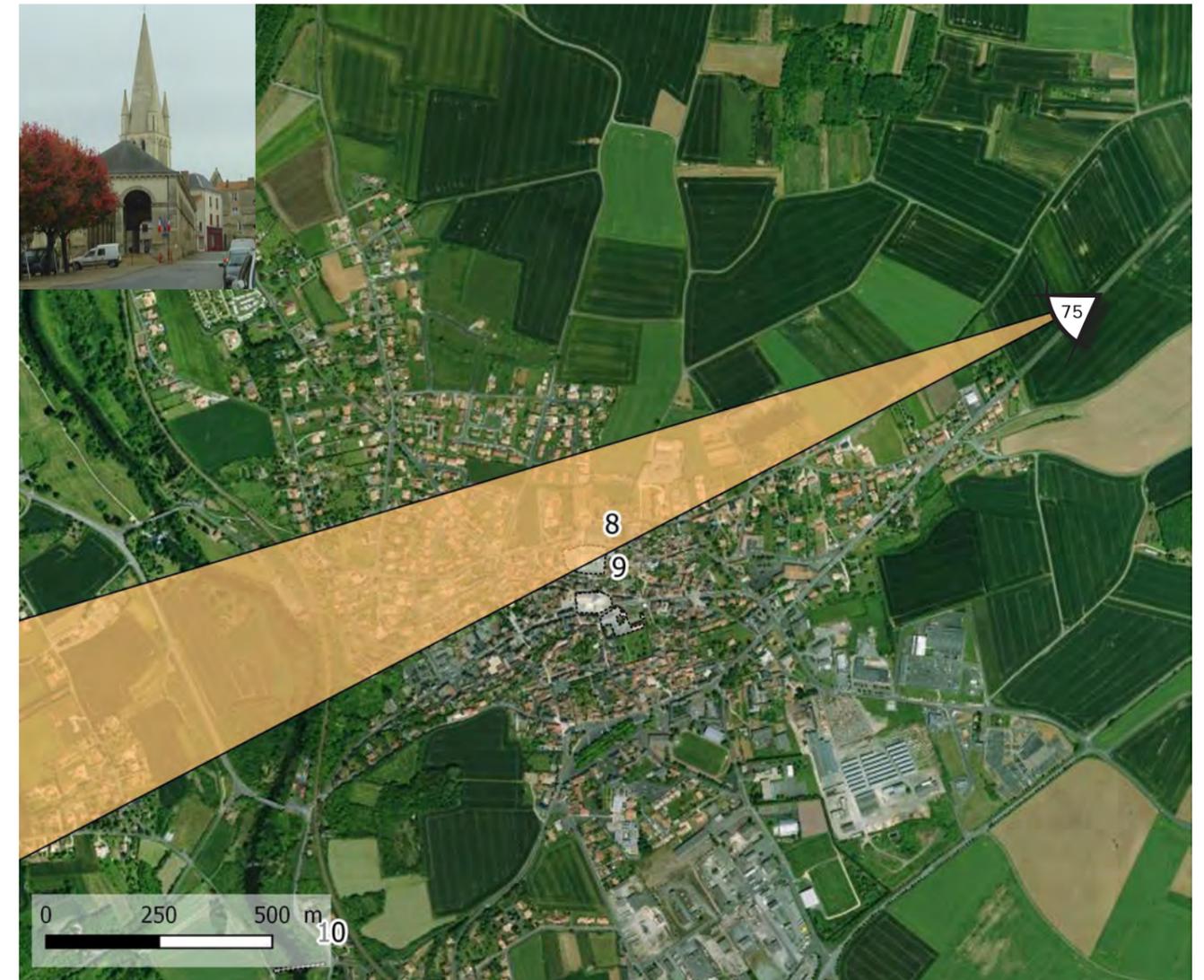


Photo 75 : Séquence de covisibilité potentielle avec l'abbaye d'Airvault

Degré d'ouverture sur le paysage : L'ancienne abbaye d'Airvault est nichée dans un repli du versant oriental de la vallée du Thouet, au milieu de la trame bâtie dense du centre-ville. Toutefois, une séquence de covisibilité a été recensée au nord-est d'Airvault, depuis la RD 46 où le clocher se distingue - à peine - d'un cordon boisé qui souligne l'arrivée sur la ville. À noter qu'il y a un risque de covisibilité directe sur cette séquence.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 17 // CHÂTEAU D'ORFEUILLE // GOURGÉ



Degré d'ouverture sur le paysage : Le château d'Orfeuille est implanté sur le versant nord du Cébron, face à un vaste plan d'eau aménagé pour l'accueil du public. Depuis la voie qui mène à l'étang, on aperçoit le château d'Orfeuille sur le versant opposé avec, localement, la silhouette d'éoliennes au-dessus des toitures. Il y a un risque de covisibilité directe entre le projet et le château et un risque d'effet cumulé avec le parc éolien actuellement visible. Ainsi, malgré la faible fréquentation de la séquence, la sensibilité est qualifiée de modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 76 : Séquence de covisibilité potentielle avec le château d'Orfeuille



Photo 77 : Séquence de covisibilité potentielle avec le château d'Orfeuille depuis les rives du Cébron

■ SYNTHÈSE

Num	Commune	Immeuble	Protection	Distance de la ZIP (km)	Sensibilité paysagère	Covisibilité
Aire d'étude rapprochée						
2	CHICHE	Chapelle de la Poraire	Inscrit	8,7	Nulle	Nulle
3	FAYE-L'ABBESSE	Dolmen	Classé	5,4	Nulle	Nulle
4	GLENAY	Château	Inscrit / Classé	6,3	Nulle	Nulle
5	GLENAY	Eglise	Inscrit	6,5	Nulle	Nulle
6	AVAILLES-THOUARSAIS	Château	Inscrit	9,4	Nulle	Nulle
7	AIRVAULT	Logis du Barroux	Partiellement Inscrit	5,7	Nulle	Nulle
8	AIRVAULT	Château (restes de l'ancien)	Partiellement Classé-Inscrit	8,2	Nulle	Nulle
9	AIRVAULT	Abbaye	Classé	8,2	Nulle	Faible
10	AIRVAULT	Pont du Vernay	Classé	7,3	Nulle	Nulle
11	LOUIN	Hypogée gallo romain	Classé	5,4	Nulle	Nulle
12	LOUIN	Croix du cimetière	Classé	5,3	Nulle	Nulle
13	SAINT-LOUP-LAMAIRE	Domaine de Saint-Loup	Classé	5,6	Très faible	Nulle
14	SAINT-LOUP-LAMAIRE	Maison	Inscrit	5,2	Nulle	Nulle
15	SAINT-LOUP-LAMAIRE	Maison de bois	Classé	5,3	Nulle	Nulle
16	SAINT-LOUP-LAMAIRE	Maison	Inscrit	5,2	Nulle	Nulle
17	GOURGE	Château d'Orfeuille	Inscrit	3,9	Nulle	Modérée
18	GOURGE	Pont	Inscrit	9,1	Nulle	Nulle
19	GOURGE	Croix de cimetière	Classé	8,9	Nulle	Nulle
20	GOURGE	Eglise	Classé	8,6	Faible	Nulle
21	LAGEON	Eglise de la Boissiere-Thouarsaise	Inscrit	7,5	Nulle	Nulle
22	AMAILLOUX	Château de Tennessus	Partiellement Inscrit	8,1	Nulle	Nulle

Figure 56 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée

2.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (ZPPAUP, AVAP ET SECTEUR SAUVEGARDÉ)

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, deux communes sont concernées par un périmètre de site patrimonial remarquable : Airvault et Saint-Loup-Lamairé.

■ AIRVAULT



Figure 57 : Bloc diagramme avec localisation du SPR d'Airvault

Distance minimale par rapport à la ZIP : 5,7 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Le SPR d'Airvault comprend différents secteurs (Centre Ancien, Hameaux et Zones Naturelles) et s'étend sur un périmètre relativement vaste et découpé.

Toutefois, étroitement lié à la vallée du Thouet, une grande partie du SPR est en dehors de la zone de visibilité théorique du projet du fait du relief des versants de la vallée. De plus, la végétation est relativement présente, aux abords du cours d'eau mais également depuis les plateaux qui l'encadrent et la visibilité réelle sera encore moindre. Néanmoins, des visibilités sont pressenties depuis la rive orientale du Thouet (voir également chapitre dédié à l'habitat) et les franges occidentales du SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

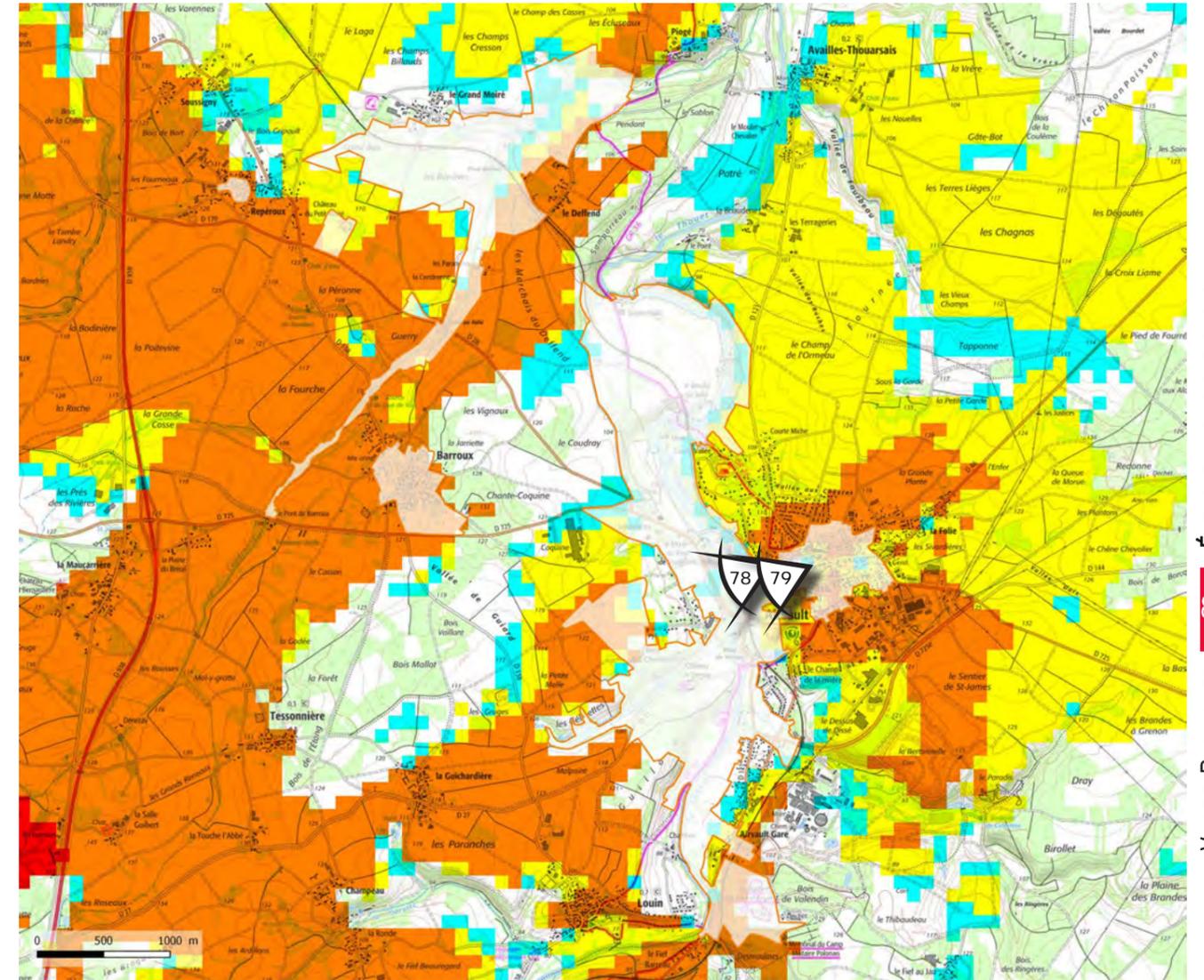


Figure 58 : Localisation du SPR sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet



Photo 78 : Du fait de l'implantation étagée sur le versant, des percées visuelles ponctuelles sont possibles vers la ZIP



Photo 79 : Dans le centre ancien d'Airvault, les vues en direction de la ZIP sont fermées

■ SAINT-LOUP-LAMAIRÉ



Figure 59 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Saint-Loup-Lamairé

Distance minimale par rapport à la ZIP : 4,2 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Le SPR de Saint-Loup-Lamairé s'étend de part et d'autre du Thouet, au-delà des rebords des versants. La plus grande partie du SPR est ainsi en dehors de la zone de visibilité théorique du projet en raison du relief des versants de la vallée. Néanmoins, des secteurs de visibilité sur la ZIP sont pressentis, localisés sur la partie nord-est du SPR et, dans une moindre mesure car peu accessible, depuis la frange ouest.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

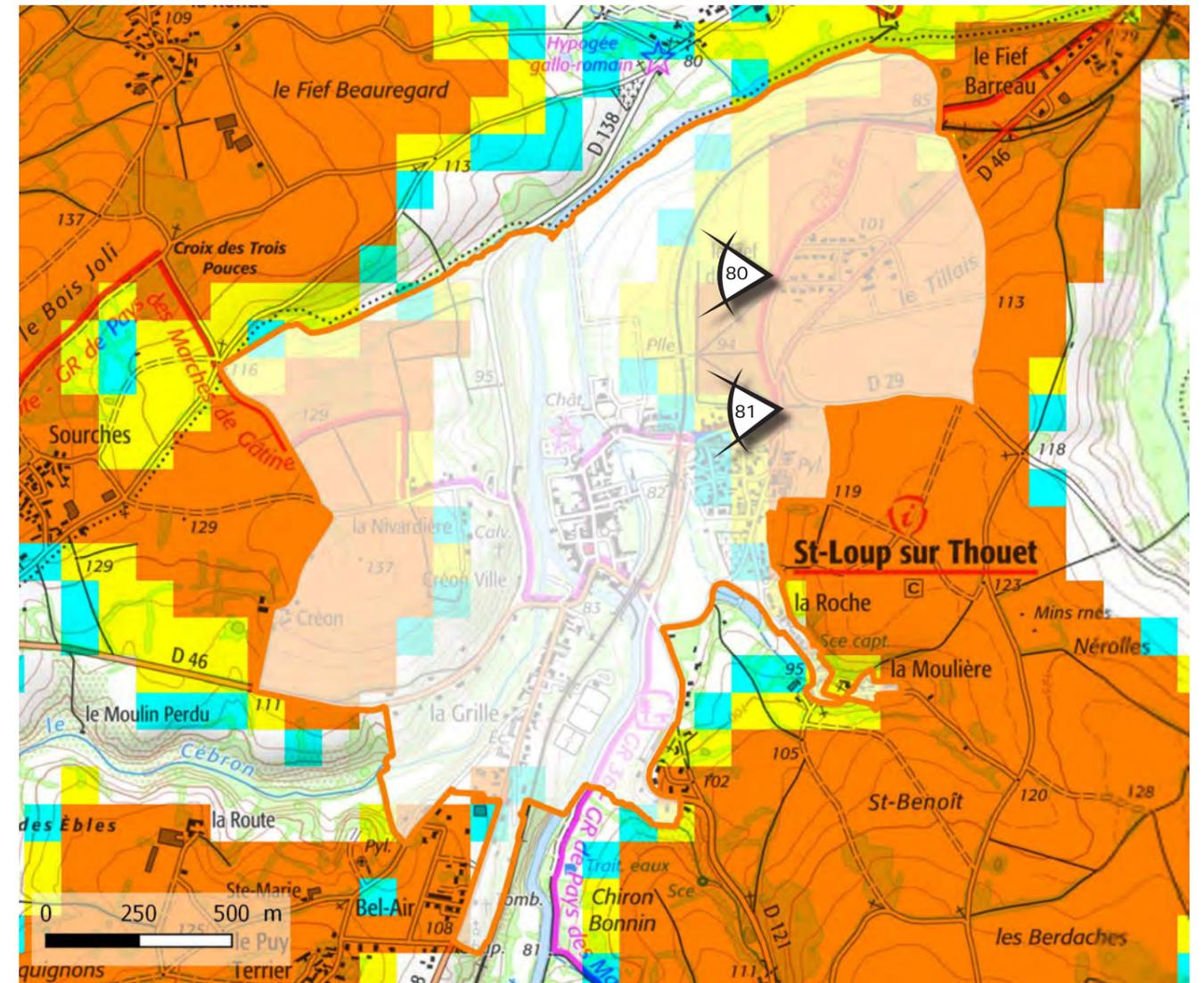


Figure 60 : Localisation du SPR sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet



Photo 80 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis le nord-est du SPR



Photo 81 : Vue sur Saint-Loup, niché dans la vallée du Thouet

FIGURE 61 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate : environ 2 km
-  Aire rapprochée : environ 9 km
-  Site classé
-  Site inscrit

Angle apparent

-  0,1-0,5°
-  0,5-1°
-  1,0-5,0°
-  5,0-108,0°

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - BD Alti 75 m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 180 m
Réalisation : - Windpro 3.2

